

Quatrième année, N° 52

Publication hebdomadaire
Un an : 25 frs ; six mois : 15 frs.
Le numéro : 75 centimes

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!

vendredi 20 mars 1925

Sommaire :

Le mariage de Léopold II Où l'on apprend sur le lépreux la vérité, mais non toute.	Fl. De Lannoy
Quelques mots sur le « vieux ritualisme » russe	Paul Cazin
L'augmentation de la population est-elle dési- rable ?	Comte Perovsky
Rends à Dieu ce qui est à Dieu	V. Fallon. S. J. Georges Valois
Les idées et les faits : Chronique des idées : Le carême de Notre-Dame, France — Angleterre.	J. Schyrgens.

La Semaine

♦ *La campagne électorale bat son plein. Pour être moins violente, moins comique et moins grotesque qu'ailleurs, elle n'est pourtant guère édifiante. Oui, le suffrage pur et simple inorganisé — tout le monde décidant de tout — est une peste...*

L'enjeu est grave. Nos socialistes, traqués par les communistes, voudraient tâter du pouvoir avant que l'acide bolchévique n'ait trop rongé les organisations du parti.

A tous les hommes d'ordre d'empêcher une expérience qui ne pourrait qu'accumuler les ruines morales et matérielles.

♦ *En France on reproche aux catholiques, et avec quelle violence, d'être des catholiques; et aux évêques de faire le catéchisme à leurs ouailles.*

Les passions anti cléricales s'en donnent à cœur joie, cependant que l'Allemagne se relève, et qu'un peu plus chaque jour elle gagne la paix, après avoir perdu la guerre.

Périssent la France plutôt que de renoncer à la déchristianiser.

Il est vrai que cette déchristianisation est encore le moyen le plus sûr de tuer la Fille aînée de l'Église...

Bruxelles : 11, Boulevard Bischoffsheim.

(Tél. : 220,50; Compte chèque postal : 489,16)

CHOCOLAT

**D
U
C**

CHOCOLAT



DU C ANVERS

La

**Grande
Marque
Belge**

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL :
90,000,000

□ □ □

RÉSERVES :
20,250,000

SUCCURSALE DE BRUXELLES :

68, Rue Royale et 35, Rue des Colonies

BUREAUX :

**BRUXELLES-MARITIME, 30, Place Saintelette
VILVORDE, Rue de Louvain**

□ □ □

Ne conservez pas votre argent sans lui faire produire un intérêt, même si vous en prévoyez l'emploi dans un délai prochain. Placez-le à court terme au **CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS**, qui bonifie actuellement :

En compte de QUINZAINE (préavis de 3 jours) . . . **5.00 %**
En compte à UN MOIS (préavis de 3 jours avant le 15) **5.00 %**
En compte de SIX MOIS (au 15 ou au 20 du mois) . . . **5.25 %**

Avec facilité de retrait anticipé :

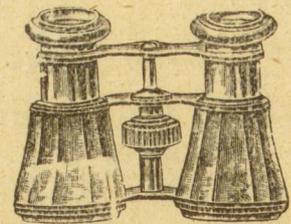
1° Après le cinquième mois **5.20 %**
2° Après le quatrième mois **5.15 %**
3° Après le troisième mois **5.10 %**
4° Après le deuxième mois **5.05 %**
5° Après un mois **5.00 %**

Ces placements temporaires, très avantageux, peuvent être faits par sommes rondes : **500 francs** minimum et multiples de 500 fr.

MAISON DU LYNX

34, Rue de la Bourse. BRUXELLES

◇
Lunetterie
Optique
Jumelles
Baromètres
◇



◇
Faces à main
Articles de luxe
et
ordinaires
◇

Exécution soignée
des ordonnances de MM. les Médecins-Oculistes

QUI S'HABILLE BIEN

S'HABILLE CHEZ

François Vanderlinden

Rue des Cultes, 17, BRUXELLES

Le mariage du roi Léopold II

L'histoire diplomatique de la Belgique depuis 1830 a été jusqu'ici mal connue et même méconnue. La faute en vient sans doute de ce que, pour la connaître, on manquait de documents, mais elle provient aussi de l'idée fautive, et acceptée comme un dogme par beaucoup de Belges, que la neutralité perpétuelle avait réduit à l'impuissance notre diplomatie et l'avait condamnée à un rôle insignifiant et subalterne.

Aujourd'hui, les documents ne font plus défaut : Les archives du ministère des Affaires étrangères sont ouvertes jusqu'en 1870 et leur étude nous apprend que la Belgique indépendante et neutre a été mêlée, parfois très activement, à tous les grands conflits qui ont agité l'Europe au siècle dernier ; le maintien de sa neutralité, garante de son indépendance, l'a obligée à de nombreuses négociations délicates, et l'éventualité de sa violation a préoccupé les chancelleries de tous les pays chaque fois que la paix européenne a été menacée ou troublée. C'est ce que prouve à l'évidence le livre que vient de faire paraître M. Alfred De Ridder sur le mariage du roi Léopold II (1). Ce livre mérite par son sujet et par la science, la compétence et le talent de son auteur, d'être lu et médité par tous les Belges qui s'intéressent à l'histoire de leur pays.

Comme le dit M. De Ridder, dans sa préface, le mariage de Léopold II ne constitue qu'un épisode, mais un épisode en quelque sorte culminant de l'histoire des relations franco-belges nées à la suite du coup d'Etat du 2 décembre 1851.

L'avènement d'un second Napoléon devait, à juste titre, effrayer la Belgique et rendre très difficiles les rapports entre les gouvernements de Paris et de Bruxelles.

Le premier acte du prince président n'avait-il pas été de dépouiller brutalement les membres de la maison d'Orléans, de leurs propriétés en France, mesure qui atteignait directement les enfants du roi des Belges ? Ce qui était plus grave pour l'avenir du pays, c'est qu'on prêtait au futur empereur l'intention de détruire les traités de 1815 et de rendre à la France ses frontières naturelles. « ... La certitude se fait jour, disait le roi Léopold, que l'empire de l'oncle doit être rétabli et que la France doit être consolée de maintes humiliations par sa grandeur et par sa gloire. » Les conseillers de l'Élysée tenaient des propos belliqueux que le général Changarnier qualifiait « de conspirations de *prétoriens en débauche* et M. Thiers, « de boutades de *prétoriens en goguette* ».

« Nous sommes, écrivait notre Roi à sa nièce la reine Victoria, dans la fâcheuse position des habitants des pays chauds qui se trouveraient dans leur lit en compagnie d'un serpent ; ils n'osent faire aucun mouvement dans la crainte d'irriter l'animal et, cependant, ils ne peuvent guère rester immobiles, car ils ont bien des chances d'être mordus. »

Bientôt les faits semblèrent donner raison à ces appréhensions. Tout parut prétexte au gouvernement impérial pour marquer sa mauvaise humeur à l'égard de la Belgique et lui chercher querelle. Un jour, c'était la présence des réfugiés politiques, que la police française avait elle-même conduit à notre frontière et qu'on accusait de conspirer ouvertement au renversement du régime impérial. Une autre fois, c'était la décision prise par le gouverne-

ment belge de démolir les forteresses d'Ath, de Philippeville et de Mariembourg et d'accélérer l'achèvement des travaux de fortifications poursuivis sous Anvers et à la Tête de Flandre. « Dans un pays comme le vôtre, lui disait-on, dont la neutralité est garantie par toute l'Europe, à quoi bon les forteresses ? » On insinuait que les travaux d'Anvers « étaient inspirés par une pensée hostile à la France ».

Surtout, on faisait grief à la Belgique des attaques de la presse belge contre le gouvernement impérial et bientôt ce fut ce motif qui occasionna les incessantes réclamations du gouvernement français : Journaux officiels, diplomates, ministres ne manquaient une occasion de dénoncer les attaques *injurieuses* et *obscènes* de certains journaux contre l'empereur et l'impératrice. « Quand les excès de la presse, disait Napoléon lui-même, vont jusqu'à faire appel au poignard des assassins, est-ce donc trop attendre d'un gouvernement avec lequel on se trouve en bonne intelligence, qu'il avise à des mesures propres à réprimer de si monstrueux écarts ? » Cependant le gouvernement belge s'efforçait à ne susciter aucune susceptibilité chez son redoutable voisin et à calmer celles qui avaient surgi. Dans la question de la presse, il consentit à modifier sa législation ; mais il ne pouvait rétablir, comme on le lui demandait, la censure ou le cautionnement. La Constitution s'y opposait et ce qu'on réclamait de lui, c'était une véritable révolution. S'il eut cédé, il eut sacrifié son honneur et compromis l'avenir de la dynastie. D'ailleurs, ce que cherchait le gouvernement français, c'était un prétexte ; on voulait laisser « une question ouverte » qui, l'occasion s'en présentant, pourrait être exploitée le jour où on jugerait utile de faire entrer des troupes en Belgique.

Le comte Waleski, ambassadeur de France à Londres, déclarait que la Belgique donnerait bientôt lieu à des embarras qui pourraient devenir graves. « Il est impossible, disait-il, de se fermer les yeux et les oreilles et de méconnaître les sentiments hostiles qui animent le roi et le pays contre la France et le souverain qu'elle s'est donné. Le roi Léopold, tout prudent, tout circonspect qu'il est, n'en est pas moins le conseiller intime de nos plus dangereux ennemis... Cette situation déjà très tendue, peut le devenir encore davantage par les intrigues incessantes des réfugiés politiques, par le langage révolutionnaire d'une presse incendiaire qui menace toute l'Europe, et par les complications presque inévitables que produiront les négociations commerciales avec la Belgique. C'est donc de ce côté que naîtront les dangers dans un avenir qui n'est peut-être pas très éloigné. »

Le gouvernement belge n'avait pas manqué d'attirer l'attention des garants de sa neutralité sur les dangers qui semblaient la menacer. Il savait qu'il pourrait compter sur l'appui de l'Angleterre, gardienne jalouse de son indépendance ; mais quelle serait l'attitude des cours du Nord, de la Russie et de l'Autriche qui n'avaient, de longtemps, pardonné aux Belges leur révolution de 1830 ?

L'éventualité d'une conquête française eut pour heureuse conséquence d'opérer un rapprochement intime et durable entre la Belgique et ces deux pays. Déjà, la crise de 1848, qui avait laissé la Belgique calme et paisible tandis qu'autour d'elle les trônes étaient détruits ou menacés, avait modifié leurs sentiments à l'égard du nouveau royaume. Bientôt des relations diplomatiques allaient s'établir entre Saint-Petersbourg et Bruxelles, et

(1) A. DE RIDDER *Le Mariage de Léopold II*. In-8°, pp. 296. Dewit Bruxelles.

avant même qu'un diplomate belge fût reçu à la cour moscovite, le czar s'empressa de promettre à la Belgique l'appui des forces russes, si elle était attaquée par la France : Il ne permettrait pas qu'il fut porté atteinte au traité de 1839. Le chancelier russe, le comte de Nesselrode, interrogé par un diplomate prussien qui lui demandait « si la Russie considérerait une attaque de la France contre la Belgique comme un *casus belli* » lui répondit : « Très certainement et rien n'ébranlera la ferme résolution que nous avons prise à cet égard quels que soient les sujets de plainte que la Belgique ait pu donner dans le temps à la Russie. » « J'aime la Belgique, disait-il à l'ambassadeur britannique à Saint-Petersbourg, car elle nous assure l'Angleterre. » La même idée était exprimée par le ministre de Prusse en Russie : « La Providence nous donne la Belgique; sans la Belgique, l'Angleterre abandonnerait le continent à lui-même. »

Le roi Léopold employait la haute autorité et l'influence dont il jouissait en Europe à fortifier les bonnes dispositions des puissances à l'égard de son pays d'adoption. Il entretenait une correspondance régulière — et extrêmement intéressante — avec le chancelier autrichien, le prince de Schwartzberg. Celui-ci goûtait fort les conseils de son royal correspondant. Contre les dangers d'une attaque française, le Roi ne voyait qu'un seul remède : *l'union défensive étroite des trois grandes puissances continentales*. « Rien n'impose autant à l'armée française, écrivait-il au chancelier autrichien, que la certitude qu'au cas où elle sortirait de ses frontières, elle trouverait l'Europe unie pour réprimer toute tentative de rupture de la situation européenne. » On voit que le gouvernement français n'avait pas tout à fait tort, à son point de vue, bien entendu, lorsqu'il reprochait au roi Léopold de donner au chancelier autrichien « les plus perfides conseils ».

C'est pour resserrer encore les liens qui unissaient la Cour des Cobourg aux familles princières allemandes que le Roi, accompagné du duc de Brabant, entreprit à travers l'Allemagne, un voyage qui fut qualifié « de presque triomphal ». A Vienne, furent décidées les fiançailles de l'archiduchesse Marie-Henriette avec le duc de Brabant. En annonçant l'heureuse nouvelle aux diplomates belges, le ministre des Affaires étrangères en exposait les avantages : « L'événement qui se prépare est de ceux qui influent sur l'avenir d'une nation... C'est une consécration nouvelle, éclatante de notre nationalité... et nous sommes bien convaincus que personne ne peut former le projet coupable et j'ajouterais volontiers insensé, d'y porter atteinte soit directement, soit indirectement ».

Comme il fallait s'y attendre, le mariage autrichien mécontenta vivement le gouvernement français. Déjà le voyage de nos souverains à travers l'Allemagne avait déplu; l'annonce des fiançailles provoqua chez l'empereur Napoléon III un véritable accès de colère. Au cours d'un bal donné à Saint-Cloud, il s'approcha de l'ambassadeur d'Autriche à Paris, et au milieu de la cohue qui les entourait, il donna libre cours à ses doléances qui, au fait, étaient des menaces. Il se voyait trahi, menacé, humilié. « Vous vous mariez avec la Belgique s'écria-t-il, je ne ferai pas de divorce avec la Suisse. »

Bientôt, on put constater un nouveau et sensible refroidissement dans les relations franco-belges. On apprit que le nouveau ministre de France à Bruxelles ne se hâterait pas de prendre possession de son poste et n'assisterait pas au mariage du prince royal; on suspendit les négociations commerciales qui étaient en cours à ce moment entre les deux pays; on reprit avec une nouvelle aigreur les griefs adressés à la presse belge. Quelques mois plus tard l'empereur, en recevant le prince de Chimay, chargé de le complimenter lors d'un voyage impérial à Lille, ne pouvait s'empêcher de laisser échapper une menace à notre adresse : « On me prête, disait-il, à l'endroit de la Belgique des intentions que je n'ai point : on suppose que je veux l'envahir : je n'y songe pas. Ce qui est vrai, c'est que votre peuple est détestable, c'est que votre pays est un foyer d'agitation par la présence des réfugiés politiques. Vous devez y mettre ordre. Si vous êtes impuissant à le faire, d'autres alors devront se charger de ce soin, tenez le vous pour dit. »

Sans la prudence de notre gouvernement, on en serait venu aisément à une rupture complète. Cependant, nos ministres ne négligèrent aucun moyen, compatible avec la dignité du pays, d'éviter tout nouveau motif de mécontentement. Leur sage modération fut récompensée. Au début de l'année 1854, les relations entre Bruxelles et Paris s'améliorèrent. Il est probable que les événements dont l'Orient était alors le théâtre ne furent pas étrangers

à cet heureux changement. A ce moment, la France se rapprochait de l'Angleterre, et bientôt les deux pays allaient s'allier pour défendre la Turquie contre les entreprises moscovites. Napoléon III rechercha-t-il l'aide du roi des Belges pour sceller définitivement l'alliance anglaise? C'est possible, ce n'est pas prouvé. Ce qui est certain, c'est que l'alliance franco-anglaise constituait pour notre pays la meilleure des protections; elle le mettait à l'abri de toute entreprise conquérante de la France.

Lorsque la guerre de Crimée eut éclaté, notre gouvernement s'empressa d'affirmer sa volonté de respecter les devoirs que la neutralité lui imposait. Bien que M. Vilain XIII ait assuré un jour devant les Chambres belges que « pas une parole n'a été prononcée, pas une *insinuation* n'a été faite de près ou de loin auprès du gouvernement pour essayer d'engager la Belgique à sortir de la neutralité, il semble — et certaines dépêches citées par M. De Ridder rendent cette supposition vraisemblable — que la France aurait vu avec faveur la Belgique suivre l'exemple du Piémont, en s'alliant aux franco-britanniques. « Il nous faut des positions nettes, avait déclaré le ministre des Affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys... Ceux-là qui semblent regarder d'où vient le vent pour diriger leur marine pourront bien se trouver mal de cette tactique. Qui ne sera pas pour nous sera contre nous. »

Qu'aurait répondu la Belgique à de telles invitations si elle n'avait pu invoquer les traités qui lui imposaient sa situation d'État perpétuellement neutre?

Notre ministre des Affaires étrangères, M. de Brouckère, se réjouissait de trouver dans le statut international de la Belgique une ligne de conduite nettement tracée. Il qualifiait notre situation « de privilégiée » ainsi que l'avait appelée le Roi dans le discours du trône, et il ajoutait : « Les privilèges en toute matière excitent aisément les susceptibilités. N'éveillons pas l'envie. Profitons tranquillement de notre neutralité sans en faire parade. Je regretterais qu'elle devint un argument derrière lequel d'autres voudraient s'abriter sans avoir les mêmes raisons ni les mêmes droits à invoquer. »

Quand M. Vilain XIII remplaça au ministère M. de Brouckère, il s'empressa de faire savoir que ce changement de personne ne modifierait en rien la politique suivie par la Belgique. « Tout le monde est d'accord, déclara-t-il, pour envisager et pour proclamer la neutralité, une neutralité vraie et lièveillante comme la base invariable de notre droit international. Est-il, je le demande, beaucoup de chancelleries parmi les plus anciennes qui aient un but mieux défini, une ligne de conduite mieux garantie contre les revirements ou les déviations? Où rencontrer des traditions plus fermement tracées? Un système plus net, plus franchement pratique? »

L'amélioration des relations franco-belges fut encore accentuée pendant la guerre de Crimée par un rapprochement entre les souverains des deux pays. Depuis longtemps on espérait à Paris, la visite des princes belges; depuis le voyage d'Allemagne on la réclamait « pour rétablir ainsi l'équilibre et détruire aux yeux du monde toute apparence d'hostilité envers la France ». Napoléon III y voyait une satisfaction d'amour-propre, une reconnaissance du coup d'État par les souverains ajoutée à celle donnée par leur gouvernement. Mais il y avait une impossibilité morale pour Léopold I^{er} et sa famille à aller visiter leur spoliateur et la république à un rapprochement avec l'empereur était partagée par le gouvernement et la grande majorité de la population belge. De plus, au moment où la France était en guerre avec la Russie, la visite des souverains belges à Paris eut pu être interprétée comme un manque de courtoisie à l'égard du czar et nous brouiller peut-être à nouveau et pour longtemps avec la Russie. Aussi, la Cour de Bruxelles avait-elle laissé sans réponse les invitations plus ou moins pressantes et formelles qui lui avaient été faites.

Cependant, malgré ces répugnances et ces objections, on annonça au cours de l'année 1855 la prochaine visite à Paris du duc de Brabant et de sa jeune femme. Léopold I^{er} n'avait pas cru pouvoir ajourner plus longtemps une démarche dont on faisait dépendre la bonne entente avec son pays; il sacrifiait ainsi ses plus légitimes rancunes aux intérêts de la Belgique. « Le petit-fils de Louis-Philippe, s'écriait M^{me} de Dino, entrant aux Tuileries comme hôte de Louis-Napoléon, quelle tâche et quelle amertume! »

Le voyage du duc de Brabant, pas plus que tous les efforts déployés par le Roi et son gouvernement pour maintenir les bons rapports de la Belgique avec la France, n'empêchèrent le

comte Waleski, de dénoncer, quelques mois plus tard, les excès de la presse belge devant les diplomates européens réunis au Congrès de Paris.

M. De Ridder arrête son étude à l'année 1856. Nous n'en avons donné ici qu'un aperçu très succinct et incomplet et qui n'a d'autre but que d'attirer l'attention du grand public sur un livre de première valeur pour notre histoire contemporaine. Mais ce livre n'est qu'une préface nous espérons que M. De Ridder continuera ses recherches dans le riche dépôt d'archives confié à ses soins et qu'il publiera bientôt une histoire complète des relations franco-belges pendant toute la durée du second Empire. Nul ne pourrait l'exposer avec plus de compétence et d'impartialité.

FL. DE LANNOY.

L'Hôtellerie de Bacchus sans tête ⁽¹⁾

CHAPITRE VI.

Où l'on apprend sur le lépreux la vérité, mais non toute.

Le chanoine Anthime Jacquin était en grande réputation de piété et de charité. Mais il n'avait encore jamais reçu de lépreux à sa table.

Ce fut donc un beau remue-ménage par toute sa demeure, du vestibule à la cuisine et jusqu'aux écuries, quand on sut que les deux étrangers allaient être hébergés céans, même leurs montures, laissées par eux dans une hôtellerie des quartiers bas.

Lambert, à l'office, était harcelé de questions. L'expérience l'avait rendu circonspect. Il se contenta de répondre que son maître avait à confier au chanoine des affaires d'extrême importance. Lui, en bon serviteur, en ignorait le premier mot. Mais il s'était déjà passé des choses extraordinaires, il s'en passerait de plus surprenantes encore. Enfin, qui vivrait verrait.

Le chanoine Jacquin menait le train somptueux des dignitaires ecclésiastiques de son temps. Il était fort riche, il avait du goût. Le luxe de son intérieur, où l'art sacré tenait une large place, créait une aimable atmosphère de chaud bien-être et de doux recueillement.

Quand le pèlerin posa le pied sur les tapis de l'antichambre, il les jugea aussitôt beaucoup plus moelleux que les dalles du porche. Du haut de son socle armorié, une bonne Sainte-Vierge d'odue qui berçait un divin poupon, l'accueillait de son sourire. Un bel oiseau de Chypre, au plumage éclatant, tournait dans une cage de bois doré. Un petit chien, tout en ventre, au poil ras, blanc comme neige, et aux oreilles courtes, se jeta sur la soutane du chanoine en poussant des jappements aigus.

— Messire Coquillage, lui disait le vieillard, venez saluer poliment l'hôte que le ciel nous envoie. Vous n'avez pas honte de faire tant de bruit? Vous ne savez pas que, d'après les saints conciles, la maison du prêtre doit retentir de psaumes et non de hurlements?

L'étranger enleva son manteau. C'était un homme encore jeune, d'élégante et fière stature. Il portait un costume en drap des Flandres, fort simple, sans taillades, godrons, ni

broderies, mais de cette simplicité qui est le dernier mot du raffinement.

À l'entrée de la salle, Guillaume à genoux lui présentait un bassin de cuivre, plein d'eau tiède, aromatisée. Il quitta ses gants et se lava les mains, tandis que le chanoine, désireux d'imiter, pour l'édification de sa maison, l'exemple des saints personnages, lui tenait révérencieusement la serviette. Après quoi, ils vinrent à la table où étaient dressés trois couverts, et quand le chanoine l'eut bénie, le lépreux s'assit à sa droite, sur une haute chaire de bois sculpté.

Quelque soin qu'il eût pris de dissimuler sa hideur, en s'enveloppant la tête d'une écharpe sa face horrible dont la mort semblait avoir dévoré les chairs, évoquait, près du vieux prêtre à mine encore florissante, une scène de Danse Macabre. Les serviteurs pinçaient la bouche, coulaient vers eux des regards furtifs, se retiraient sur la pointe des pieds avec une hâte peu cérémonieuse. Les plats dansaient au bout de leurs doigts.

Le chanoine donna des ordres. Sommeliers, pannetiers et valets-tranchants disparurent et les deux jeunes pages furent chargés d'assurer seuls le service.

L'étranger se doutait bien qu'on attendait ses confidences. Ne sachant par où commencer, il mangeait du bout des dents et promenait des regards anxieux sur les tapisseries à ébattements de chasse qui ornaient la salle. Des dames, en beaux atours, sur champ de fleurs et d'herbages, tenaient des épéviens. Des veneurs sonnaient du cor, brandissaient leurs épieux. Toutes les bêtes des bois étaient à leurs merci. Ils n'avaient plus à trouver, pour les férier et mettre à mort, qu'un geste élégant et une noble attitude.

De son côté, le chanoine paraissait tout songeur. Il acheva lentement sa soupe aux vitelots, où nageaient de gros morceaux de bœuf bouilli, et, levant les yeux sur son hôte :

— Ainsi, dit-il, comme pour l'encourager, il n'y a pas eu de place pour vous dans les hôtelleries d'Autun?

L'autre conta séance tenante les incidents de son arrivée. Il ne lui restait de la nuit qu'un souvenir fort vague. Tout ce qu'il pouvait dire c'est qu'après avoir souffert beaucoup et que, après avoir invoqué saint Lazare, il avait cessé de souffrir. Mais le mauvais accueil de l'auberge lui pesait encore sur le cœur.

— Je connais cette hôtesse du Bacchus sans tête qui vous a si mal reçu, dit le chanoine. Elle est tante de mon petit Guillaume. J'ai occupé longtemps jadis la cure de Saint-Jean-l'Évangéliste. Je suis resté très attaché à cette paroisse où j'ai baptisé plusieurs générations d'Autunois. Dame Gerbillot a une fille charmante, belle petite âme. Ce que vous m'en rapportez ne m'étonne point. La mère est une brave femme, un peu tumultueuse, bonne chrétienne à ses heures, et qui régit sa maison despotiquement. Je lui ferai dire deux mots par mon chapelain... Mais, au fait, qu'est donc devenu messire Chapadioux? Je ne me suis pas aperçu que nous mangions le potage sans lui. Serait-il indisposé? Ou bien, juste ciel, aurait-il peur de l'hôte que Dieu nous envoie?

Le chapelain entra au même instant. Il s'assit à la gauche de son supérieur et lui expliqua qu'il avait été retenu, bien malgré lui, par les officiers du viêrg. Ils étaient revenus frapper à la porte et insistaient pour savoir qui était cet étranger. Lui, s'était vivement défendu de déranger monsieur l'official à pareille heure, pour un motif aussi futile. Après leur départ, il avait trouvé à la cuisine un frère quêteur des Cordeliers.

— Ces bons Pères, dit le chanoine, n'ont pas coutume de recourir à ma charité. Le R. P. Mouflart, leur gardien, s'intéresserait-il, lui aussi, à notre visiteur?

— Je ne sais quelles histoires abracadabrantes racontait ce quêteur. Il cherchait à faire parler nos gens. Je n'ai rien

(1) Voir *La revue catholique des idées et des faits* des 25 février, 6 mars et 13 mars 1925.

pu lui tirer de précis. Bacchus sans tête, apparitions diaboliques, lépreux... autant de mystères.

— Quand on passe sa vie à courir les auberges, on apprend, en effet, bien des secrets. Enfin, il n'y a rien de caché qui ne doive être un jour découvert. Laissons les curieux cuire un peu dans leur jus, comme cette pintade à la sauce cameline. Guillaume, mon enfant, qu'attends-tu pour servir ?

Mais voyant le pèlerin tout abattu et tournant fiévreusement entre ses doigts la tranche de pain tailloir, posée devant lui en guise d'assiette :

— Bon appétit, monsieur. Allez-vous déjà perdre cœur ? Vous voilà poursuivi par les argousins de notre honorable vierg comme le prophète Élie par les sicaires d'Achab. Savez-vous ce que fit le saint ange de Dieu ? Il pria le prophète de déjeuner sans retard. Non, non, ne m'expliquez rien. Buvez et mangez. Les Anciens ne permettaient pas à leurs invités de narrer leur histoire avant qu'ils n'eussent bien bu et bien mangé. Prenez ce morceau. Goûtez à ce vieux Beaune. C'est moi qui répondrai pour vous au vierg, aux Cordeliers, à monseigneur le duc lui-même, s'il le fallait.

Il agitait en l'air, d'une mine provoquante, son tranchoir d'argent doré, ruisselant de sauce. A ce geste belliqueux, le roquet, juché derrière lui sur une pile de coussins, dressa la tête et se mit à japer.

— Bravo, Coquillage, s'écria le vieux prêtre en riant. Ce chien a plus d'esprit que beaucoup de gens, monsieur. Vous pouvez le caresser, n'ayez crainte, il ne vous mordra pas. Nous avons un confrère, feu le chanoine Croquemoux, le théologal, Dieu l'absolve, qui raffolait de son lévrier et nous répétait à chaque instant : « Ah, si ce chien était un homme, quel chanoine cela ferait. » Je n'irai point jusqu'à en dire autant de Coquillage. Mais connaissez-vous les vers de messire Gasse de la Bigne sur les déduits de chasse ?

Chien est de bonne vraye amour,
Chien est de bon entendement,
Chien saige a bien vray jugement,
Chien est beste moult amiable,
Chien saige est beste véritable.

De combien d'hommes peut-on dire qu'ils sont hommes véritables ?

L'atmosphère s'était réchauffée, grâce à l'enjouement du bon vieillard. Dom Chapadioux rattrapait avec entrain le temps perdu. Lambert et Guillaume, qui s'acquittaient galamment de leur office, se lançaient de joyeux coups d'œil d'intelligence, et s'appliquaient à traiter Coquillage, derrière le dos du chanoine, avec tout le respect dû à son mérite. Le lépreux faisait honneur aux mets et aux vins qui se succédaient à profusion.

Sur la fin du repas, ses angoisses étaient entièrement dissipées. Le chanoine, tout en l'invitant à puiser de-ci de-là dans les riches drageoirs qui contenaient les desserts, lui disait :

— Vous ne risquez rien. Je vous recommande ces pignolats. Voyez-vous, monsieur, les gens du pays sont assez attachés à la maison de Bourgogne dont ils n'ont pas à se plaindre et dont ils attendent des faveurs, mais ils croiraient avoir trop à faire s'ils devaient en épouser toutes les querelles. Quelques grains de Saint-Roch, à présent. Au fond, ils ne connaissent d'ennemis que ceux qui menacent Autun, leurs remparts, leurs granges, leurs poulaillers et leurs coffres. Les Liégeois en sont encore loin. Mais vous n'avez pas pris d'avelines confites. Elles sont au miel. Essayez. Il arrive parfois que nos jeunes gens vont chercher fortune à la guerre. Cette dame Gerbillot a perdu un garçon... Ces croquignoles ne vous disent rien ? Elles viennent de chez les dames nobles de l'abbaye Saint-Andoche. Ce sont des

passerilles ou supplications... Je vous parlais donc de cette pauvre hôtelière. Hélas ! Vous savez ce qui se passe un peu partout. Mais, grâce au zèle de l'Éminentissime cardinal légat, nous ne désespérons point de voir bientôt le monde répondre aux pieuses intentions du Saint-Père et la concorde régner entre les princes... En attendant, prenez, je vous prie, de ce cotignac que m'a envoyé ce vieil ami, le sire de Montjeu. Il est au sucre royal et au vin blanc. Je ne sais rien de meilleur pour l'estomac. Certains le prennent à l'entrée des repas, afin de se garantir des fumées qui peuvent monter au cerveau. Je le préfère post prandium. Il lâche le ventre insensiblement et sans l'offenser le moins du monde.

Il se leva, récita les grâces, tint de nouveau la serviette à son hôte qui se lavait les mains, et le conduisit dans une petite pièce, sorte d'oratoire ou de cabinet d'étude.

Une fenêtre ogivale, à carreaux verdâtres enchâssés dans le plomb, y versait une lumière mystérieuse. De grands tapis de haute lice, faits de laine, de fil d'or et de soie, tout enrubannés, décoraient les murs. On y voyait des images d'apôtres tenant à la main des rôles où étaient inscrits en latin les articles du Credo, et d'autres figures de Vertus, présentant leurs symboles au milieu des rinceaux de feuillage.

Sur les rayons d'une bibliothèque s'entassaient en désordre des parchemins roulés, liés à quatre aiguillettes. Les sièges et le sol même étaient encombrés de volumes de toute taille, couverts de velours aux couleurs diverses, de cuir plein ou marqueté, de soie, de vair, de drap d'or, avec des ais aux clous énormes et des fermoirs de cuivre, émaillés. Sur le pupitre, entre le chandelier et l'écritoire, était ouvert le Livre de la Naissance de toutes choses, écrit en lettre bâtarde. Aux marges, des notes à l'encre fraîche, saupoudrée, décelaient un travail matinal.

Dans un coin, près d'un beau Dieu de pitié, pendaient des patenôtres de jais, entremêlées de pierres brillantes. La pile de coussins, aplatis à terre, témoignait que le chanoine Jacquin ne priait pas seulement dans sa stalle du chœur.

Une domestique lui apporta un pot fumant, plein d'une tisane de menthe qu'il avait coutume de boire, à cette heure-là, pour aider sa digestion. On offrit au pèlerin du vin herbé, assaisonné de noix de muscade et de clous de girofle. Mais il remercia et dit, en hochant la tête d'un air perplexe :

— Je me demande si mon pauvre Pollux aura reçu de bons soins.

— Monsieur, dit vivement le chanoine, il doit manger à la cuisine avec mon page. Il ne manquera de rien.

— Je parle de mon cheval, s'écria l'étranger. Le valet se nomme Lambert. Je ne suis pas inquiet de lui, maintenant qu'il est chez votre Révérence. Mais les bêtes et le bagage sont restés à l'auberge. C'est le cheval qui me soucie le plus.

— Soyez donc tranquille. J'ai fait prévenir le palefrenier de mes écuries. Mon Guillaume et votre Lambert vont descendre au Bacchus sans tête. Qu'on m'appelle ces deux garçons... Ah ! les voici. Écoute, enfant, tu vas prier dame Gerbillot, ta tante, de remettre à Lambert tout ce qui appartient à monsieur. Tu aideras ton compagnon. Soyez diligents. Ne faites pas les polissons à la foire.

Et comme l'étranger, d'humeur généreuse, portait déjà la main à sa bouquette pour payer la course, il lui fit un signe brusque :

— Ne le gêtez pas. Comment, Guillaume, j'offre l'hospitalité à monsieur, et tu voudrais le rançonner ? Sais-tu ce qui est arrivé au jeune Giezi, serviteur du saint prophète

Elisée? C'est une histoire qui vous intéressera aussi, monsieur. Vous est-elle connue? Je vais vous la dire.

« En ce temps-là, le roi de Syrie avait un maréchal d'armée qui s'appelait Naaman. Vaillant soldat, très riche, très considéré, mais surtout âme droite et noble cœur. Ce prud'homme, dès qu'il connut le vrai Dieu, voulait emporter avec lui la Terre Sainte sur le dos de ses mulets. Il ne serait point résigné, de nos jours, à la voir aux mains des païens. Par malheur, il souffrait d'une lèpre qui le tourmentait fort, et les médecins de Syrie n'y pouvaient rien. Or, il y avait au service de sa femme, une jeune fille israélite, enlevée par des écorcheurs, mauvais brigands, et vendue comme esclave. Elle dit à Naaman : « Nous avons chez nous un fameux prophète. Allez le voir. Il vous guérira. » Le maréchal part donc, avec des chameaux, des voitures, des sicles d'or, des talents d'argent, des étoffes précieuses, et des lettres de son maître qui mandait au roi d'Israël : « Monsieur mon frère, je vous adresse mon maréchal pour que vous le guérissiez. » Le roi d'Israël se fâcha tout rouge. Il dit : « Voyez un peu si l'on ne se moque pas de moi? Depuis quand ai-je le don de guérir les ladres? Je ne guéris même pas les écrouelles. Que la malepeste emporte mon frère le roi de Syrie. Il veut la guerre, il l'aura. » Car à cette époque déjà, les gens n'attendaient qu'une occasion de se battre...

» Mais, Guillaume, est-ce ainsi que tu m'écoutes? Ma parole, ce marmot s'amuse avec le chien, quand je lui enseigne les Saintes Lettres. Pardonnez-moi, monsieur. Où en étais-je? Nous parlerons plus tard de ce qui vous touche dans l'exemple de ce lépreux. Les petits pages qui sont à notre service doivent au moins savoir ce qui les attend s'ils manquent de discrétion.

» Le prophète Elisée fit un grand miracle, je dirai même qu'il en fit deux : il guérit Naaman de sa lèpre et ne voulut recevoir aucun cadeau. Mais son page, qui se croyait, comme il arrive si souvent aux jeunes garçons, plus malin que lui, se dit : « Mon maître est bien bon. Il gâte le métier. Il épargne ce Syrien qui s'en retourne avec ses voitures pleines. Vive Dieu, je m'en vais courir après et lui soutirer quelque chose. » Il y va, il ment d'arrache-pied, et revient tout fier de son aubaine. Le prophète lui demande : « Giezi, d'où viens-tu? » — « Moi, monsieur? De nulle part. » — « Suffit, mon garçon. Puisque tu as pris le pourboire du maréchal, tu prendras aussi sa lèpre, toi et ta famille, tant qu'il y aura des Giezi sur terre. »

» On ne plaisantait point, monsieur, sous l'Ancienne Loi. Va vite, mon Guillaume. Je ne suis pas prophète. Mais si tu fais quelque sottise, mon petit doigt me le dira. »

L'étranger et son hôte restèrent seuls. Dom Chapadioux venait de partir, chargé d'un message confidentiel près de certains dignitaires du vénérable chapitre. M. Jacquin ferma soigneusement sa porte au verrou, puis, montrant le crucifix :

— Priez Dieu, monsieur, qu'il vous mette sa crainte au cœur et sa vérité à la bouche.

Et il s'assit, la tête inclinée, une joue sur le poing, les yeux clos.

L'inconnu parlait d'une voix sourde, hésitante, regardant fixement le visage ridé du vieux prêtre qui semblait assoupi mais dont les paupières lourdes se soulevaient de temps à autre.

Il s'appelait Arnould de Sérèze. Il avait trente-huit ans. Sa famille tenait un rang d'élite dans la principauté de Liège et avait pris grande part aux factions de la cité. Sa vie était pleine de souffrances, de désastres, d'aventures.

Tout jeune, en 1408, il avait vu couler le sang de son père sous la hache du bourreau. Le duc Jean de Bourgogne

venait d'écraser, à Othée, la commune liégeoise révoltée contre le prince-évêque. Ainsi, abandonné de bonne heure à lui-même, proscrit, dépouillé de son patrimoine, sire Arnould avait cherché fortune au métier des armes et s'était enrôlé sous la bannière de France. Blessé au combat d'Azincourt, il tombait aux mains des Anglais. Après un mois de prison, il s'évadait, passait trois années en mer, sur un vaisseau castillan, et revenait dans son pays où les luttes intestines s'étaient apaisées.

C'est alors que l'avait atteint ce terrible mal de lèpre, à l'instant même où il pensait que la vie allait lui être bonne. Mais il ne voulait pas parler de ces jours affreux. Trop de malheurs s'étaient abattus sur lui à la fois. Il s'étonnait qu'il eût pu les supporter sans mourir.

On avait tout fait pour sa guérison, mis en œuvre tous les moyens de l'art. Des médecins, payés très cher, lui avaient révélé la définition essentielle de sa maladie, selon la doctrine hippocratique. Ils l'avaient traité à l'or potable, au mercure solaire, aux magistères bézoardiques et vipérins, sans parvenir à fermer un seul des ulcères malicieux qui le rongeaient de la tête aux pieds, prenant accroissement par leur corrosion mordicative, accompagnée d'ardeur et peinture intolérable, virulence fétide et pourriture très mauvaise.

Il était donc décidé à en finir d'un coup, désespérant de tout remède terrestre et céleste, quand il avait oui parler, par un moine flamand, du benoît saint Lazare d'Autun. On racontait que le saint était puissant contre la lèpre, qu'il en avait souffert lui-même et que son intercession obtenait des prodiges.

Mais comment parvenir à ce pays lointain? La guerre venait de se rallumer entre Liège et Bourgogne. Le prince-évêque, embrassant la cause du roi de France, adressait au duc des lettres de défi, signées par une bonne partie de la noblesse. On se battait très fort dans le comté de Namur. Comment se risquer sur les terres duciales? Au reste, le monde entier semblait se battre. L'Anglais saccageait la France. Entre Liège et Autun, tout n'était que pillerie, rançonnement, incendie, occision et dépopulation.

Le sire de Sérèze, s'était néanmoins mis en route, l'année précédente, au mois d'août, à cheval et suivi d'un seul serviteur, pour gagner la Bourgogne par la vallée de la Meuse. On avait pensé plus d'une fois l'enterrer, tant son mal faisait de progrès. Après un an, passé à se traîner de gîte en gîte, au milieu d'atroces souffrances et de continues alarmes, il atteignait le pays de Bar, au commencement de juillet, le jour même où les troupes bourguignonnes battaient le duc René, prétendant de Lorraine.

Il était alors tombé aux mains d'un chef de bande, nommé Robinet Huche-Chien, qui l'avait cédé à vil prix, avec ses chevaux et son valet, dans un lot de prisonniers de guerre, au sire de Toulangeon, maréchal de Bourgogne. On l'avait amené à Dijon, afin d'informer contre lui et le pendre, s'il le fallait, car on le soupçonnait d'espionnage. Mais plusieurs personnes de marque, émues de justice et de compassion, s'étaient interposées en sa faveur. On l'avait relaxé, tout en le maintenant sous la surveillance, et il était demeuré près d'un mois, dans une maladrerie dijonnaise, entre la vie et la mort.

Certains ennemis, dont il ne parlait qu'à mots couverts, le poursuivaient de leur vengeance, et le chanoine, en l'écoutant, se demandait si le malheureux ne souffrait point de quelque délire mental. Le Liégeois semblait pourtant sain d'esprit, jugement et mémoire. Ses yeux sincères ne quittaient pas ceux du prêtre. On sentait qu'il ne disait rien que de vrai : mais que, soit honte ou peur, il ne disait pas tout.

A juger de son caractère par les circonstances du récit et

le ton qu'il leur donnait, c'était un homme droit, bien que sensible à l'excès et quelque peu enclin au rêve. Le vieillard le laissait parler, sans l'interrompre, impassible. Il mettait la main en cornet à son oreille, quand la voix devenait plus sourde. Par moment, un soupir lui échappait, les cils de ses yeux battaient avec violence et il se penchait en avant, pour voir de plus près le héros de l'étrange aventure, ce lépreux à moitié pourri, cadavre errant, lancé au milieu des flammes de la guerre, et n'ayant pour unique soutien qu'un tout jeune homme, presque un enfant.

Certes, Lambert pouvait se montrer difficile sur les opérations miraculeuses de seigneur saint Ladre. Lui-même avait accompli, sans s'en douter, plus d'un prodige de vaillance et d'adresse. Son admirable énergie n'avait jamais faibli. A force de l'entendre répéter qu'il ne retournerait pas à Liège, avant que le saint n'eût guéri son maître, et que cela serait, et qu'il ne s'était dérangé que pour cela, sire Arnould s'était résolu, la veille de la grande fête, à venir jusqu'à Autun, malgré tous les périls.

— Vous y voilà donc, monsieur, dit le chanoine Jarquin. Et dès votre arrivée saint Lazare a donné raison à ce brave garçon. A peine étiez-vous sur cette terre bénie, Dieu vous marquait sa faveur. Etes-vous digne d'être son ami? Votre âme est-elle en paix avec lui?

Le sire de Sérèze se jeta à genoux.

— Vénérable Père, dit-il, dès que j'eus repris espoir dans les secours du ciel, j'ai mis ordre à ma conscience. Mais il faut que vous sachiez tout. Écoutez ce que l'on dit à Celui qu'on ne trompe pas.

Il parla longtemps à voix basse et se releva, baigné de larmes. Le chanoine, lui aussi, pleurait mais en souriant et, cherchant à rencontrer les yeux du pénitent qui le fuyaient, il dit, de son ton de douce jovialité:

— Gloire au bon Dieu! Prenez confiance! Vous êtes l'hôte de saint Ladre, seigneur chevalier, et le mien. Personne ne vous inquiétera, si vous-même ne vous inquiétez pas trop. Faites dévotement votre neuvaine. J'ai bon espoir que tout se passera selon vos désirs. Après ce que le ciel a déjà fait pour vous, je ne crois pas qu'il y ait témérité à lui demander de vous rendre encore beau garçon.

Mais comme sire Arnould s'attristait soudain à ces mots, parce qu'il retrouvait, toujours vives et cuisantes, en renaissant à la vie, les vieilles peines d'un cœur encore jeune, le digne prêtre se mit à le conforter de paroles très chrétiennes, lui expliquant la manière de concilier notre besoin naturel de bonheur et de soumission surnaturelle à la volonté de Dieu.

Il l'instruisit ainsi et consola grandement, jusqu'à ce que sonnât le premier coup des vêpres.

(A suivre)

Paul CAZIN.

Quelques mots sur le « vieux-ritualisme » russe

Mgr Innocent (Oussow) est une personnalité très en vue de l'Église russe, dite vieille-ritualiste, laquelle se séparait de l'Église russe officielle dans la seconde moitié du XVII^e siècle, pour des questions de rites d'importance plus que minime, puis endurait avec un courage et une résignation admirables des persécutions cruelles, suivies — plus tard — d'un régime d'interminables et absurdes tracasseries, qui ne prenait — à peu près — fin qu'en 1905.

Ancrée dans un traditionalisme et un conservatisme rigides, malheureusement très divisée, constituant comme un petit monde à elle, avec très peu de points de contact avec le monde extérieur, elle aussi a eu à subir et les violences bolchévistes à l'intérieur de la Russie (plusieurs de ses prélats ont été emprisonnés et dix de ses prêtres mis à mort), et, à l'extérieur, toutes les épreuves de la *diaspora*.

Ancien évêque vieux-ritualiste de Nijni-Novgorod, Mgr Innocent est aujourd'hui à la tête du diocèse de Kichinew (Chisinau en roumain), en Bessarabie, où les *staroobriadtzy* russes sont assez nombreux. J'ai eu le plaisir de faire sa connaissance en Allemagne il y a deux ou trois ans.

Écrivain distingué (il est l'auteur, *inter alia*, d'un petit livre fulgurant contre le socialisme), il vient de m'envoyer plusieurs de ses récents opuscules; et il m'a paru intéressant de les analyser brièvement, non à cause de leur valeur intrinsèque, mais parce qu'ils sont éminemment caractéristiques par la mentalité qu'ils révèlent.

Rien de plus intéressant, je trouve, que des conceptions semi-médiévales qu'on peut observer sur le vif en plein XX^e siècle.

Je m'empresse d'ajouter qu'à en juger par mon impression personnelle, tout au moins, Mgr Innocent est loin de représenter la fraction la plus intransigeante de ce *staroobriadtchestvo* russe, si renfermé en lui-même, si pétrifié dans des coutumes et des formules séculaires, si étroit — tranchons le mot —, mais en même temps si digne de sympathie et de respect, si tenace dans les épreuves (et quelles épreuves!), si indéfectiblement fidèle à ses convictions religieuses, si indéfectiblement opposé à la main-mise de l'État sur les affaires de l'Église...

Je viens d'écrire les mots « si étroit », et certes le vieux-ritualisme russe les mérite pleinement. Mais la véritable largeur de vues ne consiste-t-elle pas, en premier lieu, à tâcher de comprendre l'étroitesse des horizons d'autrui?... C'est sous cet angle là qu'il nous faut nous placer pour apprécier les opinions qu'exprime le prélat russe.

* * *

On sait que la question des deux calendriers — julien et grégorien — divise plusieurs des Églises orthodoxes.

Partout, ou presque partout, l'introduction du nouveau calendrier se heurte à la résistance des fidèles, résistance qui n'est pas toujours seulement passive. Elle a été, paraît-il, telle, en Russie, que le patriarche Tykhon, qui, en septembre 1923, introduisait le « nouveau style », a dû, devant l'opposition populaire, revenir à l'ancien.

En Roumanie, le « nouveau style » a été introduit dans l'Église, le 1^{er} octobre 1924. Là encore, la résistance, nous écrit-on, est générale, tout au moins en Bessarabie. Un prêtre officie-t-il en se conformant aux dates du calendrier grégorien, l'église est vide. Treize jours se passent; les fidèles se rendent en foule à l'église; seulement le prêtre ne veut plus officier. A plusieurs reprises des collisions se sont produites entre celui-ci et ses paroissiens. Du reste, se rend-il au désir que ces derniers lui expriment (souvent de façon médiocrement amène), les gendarmes roumains arrivent, l'arrêtent et l'emprisonnent. On le voit, sa position est plutôt difficile.

Dans une de ses brochures, Mgr Innocent aborde cette question des « deux styles », et c'est — pour se livrer à une charge à fond contre le calendrier grégorien. Voyons ses raisons ou quelques unes d'entre elles.

Parcille réforme, maintient-il, ne serait d'aucune utilité; personne n'en deviendrait meilleur ou plus moral; en revanche, elle aurait des suites aussi malfaisantes qu'indubitables. Car, cette réforme une fois admise, d'autres devraient aussi être adoptées; c'est ainsi que le patriarche œcuménique, Mélétiou, avait consenti non seulement à l'introduction du calendrier grégorien, mais aussi au second mariage des prêtres et au changement du nombre des jours de la semaine; il a fallu le forcer à se retirer pour faire tomber à l'eau tous ces beaux projets. De même, en Russie, l'adoption du calendrier grégorien par l'« Église Vivante » (pro-soviétiste) n'a fait que précéder l'autorisation aux évêques de contracter mariage et autres mesures analogues.

On prétend que le calendrier grégorien doit être introduit, parce que plus exact, astronomiquement parlant; mais comme il ne l'est pas non plus entièrement, n'est-il pas « stupide et inutile » de

BANQUE L. SIMONON & C^{IE}

CAPITAL 6,000,000 FRs

BRUXELLES

24, RUE D'ARENBERG
TÉLÉPHONES : 19,300 A 03

CORRESPONDANT A PARIS

L. SIMONON & C^{IE}
— 7, RUE SCRIBE, 7 —

— LIÉGE —

5, BOUL. D'AVROY, 5
TÉLÉPH. : 5535 A 40

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE CHANGE
GESTION DE PORTEFEUILLES ET RENSEIGNEMENTS FINANCIERS GRATUITS

COMPTE DE DÉPOT A VUE, A 6 MOIS ET A 1 AN

COMPTE DE QUINZAINE

TAUX BONIFIÉ POUR LA QUINZAINE DU 12 AU 30 MARS

5.60 ‰

COMPTES CHÈQUES-POSTAUX
BRUXELLES N° 10,332 — LIÉGE N° 847,72
COMPTES A LA BANQUE NATIONALE

DEMANDEZ NOTRE
— CALENDRIER —

Les produits

S. T. o. P.

P. B. P. **PETIT-BEURRE
PAREIN** P. B. P.

Action Catholique 79, Chaussée de Haecht
Bruxelles

Se recommande spécialement pour l'édition de tout ouvrage
Religieux, Philosophique, Scientifique, etc.

Michel Swartenbroeckx

AGENT DE CHANGE AGRÉÉ

ORDRES DE BOURSE
RENSEIGNEMENTS FINANCIERS
DE PREMIER ORDRE
Circulaire privée gratuite sur demande

22, rue Royale (Parc), BRUXELLES

Téléphone 209.06 Adresse Télégraphique Swartbourse-Bruxelles Compte chèque postal 126.202

DE BACKER-VAN CAMP

73, Rue Royale, 73, BRUXELLES

(En face de la Colonne du Congrès) — Téléph. 275.63



OBJETS D'ART — PORCELAINES

— CRISTAUX —

VERRERIES D'ART

de

LALIQUE



Voyages Belges

36, boulevard M. Lemonnier

BRUXELLES

Voyages individuels et collectifs à forfait et en tous pays

Une Semaine à la Côte d'Azur : 650 francs

Prix comprenant chemin de fer, hôtels, excursions en auto-car, pourboires et taxes. — Départs à volonté.

Rome et l'Année Sainte 1925

Départ accompagné toutes les semaines à partir du 21 décembre 1924.

Journal envoyé, à titre gracieux, sur demande, à tous les lecteurs de la Revue Catholique.

Brasserie LEOPOLD

SOCIÉTÉ ANONYME



Rue Vautier-Bruxelles



302,69 et 302,75



Brapold, Bruxelles



Bruxelles, Q.-L.



17117

Nos déclarations au fisc des matières premières employées :

1913	760.115 kilogs
1914/18	boches.
1919	371.750 kilogs
1920	767.025 kilogs
1921	1.109.450 kilogs
1922	1.635.930 kilogs
1923	2.226.030 kilogs

Chiffres éloquentes, Accroissement considérable dus à nos bières de Qualité fine, Forte densité. Malts Fins. Houblons Fins.
Toute cette augmentation est due à une très forte demande de **NOS BIÈRES FINES** :

STOUT LÉOPOLD
Densité 7°5

LIBÉRATOR LÉOPOLD
(Munich) Densité 6°2

BOCK LÉOPOLD
(Pâte) Densité 5°2

La Concurrence par la Qualité.

passer d'un style inexact à un autre qui l'est également, fût-ce à un degré moindre ?

Malgré ses imperfections, la science astronomique, affirme le prélat, s'en est tenue, jusqu'à une époque toute récente, au vieux style (??) Pourquoi ? se demande l'auteur et répond plutôt naïvement : « Je n'en sais rien ; je suppose — parce qu'il se prête mieux aux calculs astronomiques que le nouveau ».

« L'Église, dans sa vie religieuse et morale, doit se laisser guider par la Sainte Écriture, par les canons des saints Conciles et par l'enseignement des saints Pères, plus que par les données dites scientifiques ». Avec l'introduction du calendrier grégorien les fêtes religieuses ne sont plus célébrées aux mêmes dates que naguère, en tout premier lieu la fête de Pâques. Essaie-t-on, comme l'a fait en Russie l'« Église Vivante », de célébrer Pâques à l'ancienne manière, en appliquant le calendrier grégorien aux fêtes fixes seules, on tombe dans un fouillis inextricable, où tous les règlements ecclésiastiques concernant la date de la fête de Pâques sont foulés aux pieds.

Mgr Innocent affirme ici que le système en vigueur dans l'Église catholique pour déterminer cette date contrevient aux dispositions canoniques. Il s'attache ensuite à réfuter quelques arguments d'ordre pratique, avancés par les défenseurs de la réforme, et note en passant que même au point de vue d'un rapprochement des Églises elle ne mène à rien. Car, dit-il, « pour s'unir à l'Église catholique (à plus forte raison pour s'en rapprocher) le Pape n'exige nullement l'adoption du nouveau style. Il suffit pour cela de reconnaître le Pape pour chef infaillible, en matière de foi, de l'Église universelle ». Les adhérents du calendrier grégorien « se trouvent donc être plus catholiques que le Pape ».

Le prélat russe conclut en reproduisant le texte de deux décrets, l'un de l'an 1583, l'autre de l'an 1756, par lesquels, respectivement, trois patriarches (orthodoxes) d'Orient d'abord, puis Cyrille, patriarche de Constantinople, condamnaient les adhérents du calendrier grégorien.

Il se trouve souvent des Orthodoxes (ce n'est plus Mgr Innocent qui parle) pour insister — en toute bonne foi — sur le caractère de douceur et de mansuétude soi-disant propre à l'Orthodoxie et la distinguant d'autres Églises chrétiennes. A ce point de vue, le second de ces deux décrets cités par le prélat russe avec un objet tout différent mérite de retenir un moment notre attention. On y lit à l'adresse de ceux qui oseraient modifier la date de la fête de Pâques et le calendrier :

« Prêtres ou laïques, qu'ils soient séparés de Dieu et maudits ; que leurs corps ne se corrompent point après leur mort et qu'ils soient livrés aux souffrances éternelles, que les pierres et le fer se désagrègent et tombent en morceaux, mais ceux-là, jamais et d'aucune façon. Que la lèpre de Gésius et le suicide de Judas soient leur héritage ; qu'ils soient sur la terre comme Caïn, gémissant et tremblant ; que la colère de Dieu s'abatte sur leur tête ; que leur destinée soit la même que celle du traître Judas et des Juifs ennemis de Dieu ; que la terre s'ouvre sous leurs pas et les engloutisse, comme jadis Dathan et Abiron. Qu'un ange de Dieu les poursuive l'épée à la main tous les jours de leur vie durant. Que toutes les malédictions patriarcales et conciliaires pèsent sur eux, qu'ils soient éternellement excommuniés et souffrent dans les flammes éternelles. Amen ».

On conçoit si de pareilles imprécations fortifient, du point de vue orthodoxe, la thèse de Mgr Innocent. « Entendez-vous ces terribles malédictions ? » demande-t-il aux partisans du « nouveau style ».

« N'allez-vous pas vous ressaisir ? »

* * *

Deux autres opuscules du prélat sont consacrés à combattre l'ivrognerie et « la vilaine habitude » de tenir des propos orduriers ; ici rien à relever. Un troisième livre bataille à « l'ivrognerie contre nature » : le tabac et les stupéfiants, le tabac tout le premier.

Des recherches d'ordre médical ont, dit l'auteur, démontré que le tabac a un effet malfaisant sur le cerveau, le cœur et les poumons ; il détruit donc tout le corps de l'homme, et les fumeurs périssent matériellement et spirituellement, puisque, grâce au tabac, ils n'arrivent pas au terme de leur vie que Dieu leur avait fixé. « Aussi, certains matérialistes et athées estiment-ils l'emploi du tabac et d'autres stupéfiants désirables, puisqu'il fait périr les organismes faibles, tandis que les organismes forts survivent. Mais, admettons

que vous possédiez un organisme faible ; désirez-vous donc tomber malade et mourir prématurément ? Dans le cas contraire, renoncez à la mauvaise habitude de fumer. » Pourquoi fume-t-on ? « Pour nuire à l'âme, pour que l'intelligence s'éclipse, pour que la conscience soit étourdie, pour pouvoir pécher plus aisément. » La preuve en est que toutes les professions ouvertement immorales s'adonnent au tabac : c'est le cas des femmes de mauvaise vie, des filous et autres individus *ejusdem farinae*.

Il convient donc de faire tout en notre pouvoir pour renoncer à ce péché. Sinon, comment pouvons-nous espérer que Dieu viendra à notre aide, si « au lieu de louanges ce sont des propos obscènes, si au lieu de l'encens que Dieu agrée, ce sont les fumées du tabac agréables au Démon, qui incessamment montent au ciel ? »

* * *

Un dernier opuscule a pour objet... le rasoir.

Il fut un temps, dit Mgr Innocent, où, pour juger si une coutume était bonne ou mauvaise, les chrétiens pieux se contentaient du jugement que formulaient les œuvres des saints Pères. Il en était ainsi de l'habitude de se raser. Aujourd'hui, la foi ayant faibli, sous l'influence de tendances antireligieuses et antiecclesiastiques, il convient d'apporter à l'appui de la thèse qui condamne l'usage du rasoir des arguments d'ordre historique et moral.

Le monde païen antique mettait l'idéal de la beauté dans la jeunesse et la fraîcheur des adolescents, alors que la vieillesse était pour lui l'indice d'un épuisement des forces corporelles et de la destruction de l'individu, destruction complète, puisque le paganisme rejetait la vie d'outre-tombe(??). Aussi, le monde païen et spécialement gréco-romain représentait-il ses dieux comme des êtres efféminés et imberbes.

Or, le christianisme insiste d'abord sur la beauté spirituelle de l'homme. Pour atteindre la maturité spirituelle, pour s'assimiler entièrement la doctrine chrétienne, il faut avoir vécu longtemps, avoir lutté longuement contre les tentations de ce monde ; aussi dans la conception chrétienne sont-ce surtout les types d'hommes âgés qui prédominent, donc des hommes à barbe.

L'Église chrétienne considère l'adoration des saints comme un dogme ; sur les icônes qui en reproduisent les traits, ils ont constamment été représentés comme barbus. Dans la littérature spirituelle byzantine, il est souvent question de l'extérieur des saints, et là aussi il est très souvent fait mention de leurs barbes ; ainsi pour Denys l'Aréopagite ; saint Cyrille d'Alexandrie ; saint Grégoire le Théologien, saint Macaire l'Égyptien, etc. Somme toute, la barbe a été envisagée comme un indice de l'image de Dieu, d'après laquelle a été créé l'homme.

Dans les œuvres polémiques des Grecs contre les Latins ceux-là reprochent constamment à ceux-ci de se raser. Le Concile russe dit *Stoglav* (1555) défend d'enterrer chrétiennement ceux qui se rendent coupables du même délit. Les interdictions ecclésiastiques contre le rasoir furent maintes fois renouvelées depuis. Un livre d'offices (*Sloujebnik*), dit du patriarche Joseph (1647), qui est particulièrement énergique à cet égard, accuse tout spécialement le « roi grec Constantin Kovalin (?) » et le « pape romain Pierre Gougnivy » (?!), gratifiés, tous les deux, à cette occasion, d'épithètes malsonnantes, d'avoir introduit dans le monde cette hérésie, que, à en croire le *Sloujebnik*, saint Épiphane qualifiait d'hérésie « eutichéenne ».

Mgr Innocent cite encore quelques autres textes plus anciens et conclut que « la coutume de se raser est hérétique et odieuse à Dieu ; les vrais chrétiens doivent s'en garder, afin de ne pas perdre la béatitude éternelle dans la vie future. Car Dieu dira à ses bons serviteurs : « Tu m'as été fidèle dans les petites choses, je t'en confierai de grandes ; entre dans la joie de ton Seigneur. »

* * *

J'ai résumé aussi fidèlement que j'ai pu l'argumentation du prélat. Elle est, comme je le disais, hautement caractéristique de la mentalité des vieux-ritualistes, qui, ne l'oublions pas, comptaient naguère plusieurs millions en Russie. L'usage du tabac, celui du rasoir promus au rang de péché très grave en l'an de grâce 1925... C'est instructif, c'est symptomatique.

C'est le même état d'âme qui, au XVII^e et au XVIII^e siècle, allait avec un stoïcisme magnifique au devant des pires tortures,

moins que pour un oui ou pour un non : pour pouvoir orthographier le nom russe de Jésus à l'ancienne manière : *Isous* au lieu de la nouvelle : *Iisous*; pour pouvoir faire le signe de la croix avec l'index et le médius, et non l'index, le médius et le pouce; pour pouvoir chanter à la fin de telle prière *Alléluia* deux fois au lieu de trois; pour pouvoir parler dans le Credo du Fils de Dieu, consubstantiel au Père, « engendré et non créé », au lieu de « engendré, non créé », comme le voulait la « réforme » (!!) du patriarche Nikon... Car telles sont les principales causes du schisme formidable qui, sous le nom de *Raskol*, déchira, au XVII^e siècle l'Église russe, qui persévère toujours et dont rien n'annonce la fin.

Plus tard, il est vrai, des questions bien plus graves se sont greffées sur les causes premières du *Raskol* : les vieux-ritualistes personnifièrent, dans une certaine, dans une large mesure même, la résistance à l'omnipotence de l'État dans le domaine ecclésiastique; mais les raisons primordiales du schisme furent celles que j'ai indiquées.

Ne haussions pas les épaules. Ces vétilles, ces « moins que rien » ont été sanctifiées par tout le sang versé et toutes les souffrances accumulées autour d'elles. Et des caractères magnifiques, des héroïsmes splendides ont surgi de ces souffrances, de ces bûchers, de ces cachots sordides. A certains égards, le *Raskol* est un des phénomènes les plus lumineux, les plus encourageants de l'histoire russe.

Tout en regrettant amèrement que tant de pures victimes soient tombées et de si belles qualités aient été mises au service d'une cause qui, prise en elle-même, nous semble être d'importance infinitésimale, pour ne pas dire : nous paraît ridicule — sachons nous incliner devant l'endurance, le courage et l'abnégation splendides, dont ont fait preuve, durant des siècles, au milieu d'épreuves souvent atroces, des millions de vieux-ritualistes russes.

Il n'en reste pas moins vrai, hélas, que toute l'histoire de ce *Raskol*, engendré par des raisons si infimes, mais engendrant de son côté tant de maux, tant de fanatisme, tant d'acharnement, tant de pseudo-science aussi, mise au service de l'un comme de l'autre côté; le tout, au point de vue pratique, en pure perte, me semble d'une absurdité bien décourageante...

Comte PEROVSKY.

L'augmentation de la population est-elle désirable ?⁽¹⁾

IV. — Quantité et qualité.

Il nous reste un dernier sophisme à rencontrer :

« C'est de la qualité des hommes et non de leur quantité que la richesse d'un pays est faite. Par conséquent, ce n'est pas de familles nombreuses que la Belgique a besoin, mais de familles saines, robustes, dont chaque membre déploie une activité intelligente. »

Ne dirait-on pas que, pour multiplier les enfants prodiges, il suffise à chacun de limiter sa progéniture à une ou deux unités!

Qui a jamais démontré que le premier ou le deuxième enfant était plus vigoureux, plus intelligent, plus moral, mieux équilibré que le troisième, le quatrième ou le *n^e*?

Shakespeare était le troisième d'une famille de huit enfants;

Tennyson, le quatrième d'une famille de douze enfants;

Walter Scott, de même;

Le cardinal Newman, le quatrième d'une famille de six;

Frédéric Ozanam, le quatrième d'une famille de quatorze;

Emmanuel Kant, le quatrième de neuf;

Le cardinal Mercier, le cinquième de sept;

L'amiral John Paul Jones, de même;

Mgr Benson, le sixième de six;

Nelson, le sixième de onze;

Reynolds, le peintre anglais, le septième de onze;

Franklin, le huitième de huit;
Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, la neuvième de neuf;
Coleridge, le poète, le dixième de dix;
Washington Irving, l'écrivain américain, le onzième de onze;
Saint Ignace de Loyola, le treizième de treize.

Dimanche dernier, j'entendais, à Verviers, dans une réunion de la Ligue des familles nombreuses, M. le bourgmestre de cette ville dire, en manière d'hommage à ses parents et d'encouragement aux pères de famille là réunis : « Je suis le dernier d'une famille de huit enfants, donc cinq fils. Mes parents n'étaient pas fortunés. Mais, grâce à leur travail et à leur dévouement, leurs cinq fils ont pu faire des études et parvenir tous à des situations honorables. »

Les exemples de ce genre foisonnent.

* * *

On nous propose de sélectionner l'espèce humaine.

Mais les moyens font défaut.

Pour arriver à une amélioration notable et durable de la race humaine par le moyen de la sélection artificielle, il faudrait, au préalable, établir les lois de l'hérédité humaine; or, en ce domaine, de l'aveu des hommes les plus compétents et les plus pondérés, on n'est encore nulle part. Il faudrait, de plus, en tyrannisant les libertés individuelles dans le domaine où elles sont précisément le plus ombrageuses, marier d'office les individus choisis pour leurs aptitudes à procréer des types d'humanité supérieure. Il faudrait encore que ces mariages par ordre créassent des foyers stables et paisibles, condition essentielle de bonne éducation des enfants. Il faudrait enfin, — car tout système de sélection expose à des « ratés » — supprimer les mal venus.

Telles sont, en effet, les règles essentielles de la sélection des espèces végétales et animales.

Il suffit de les énumérer pour montrer le caractère chimérique et brutal des rêves dont on nous parle. On ne trouvera, grâce à Dieu, aucun gouvernement assez fou pour en risquer l'essai, ni aucun peuple assez avachi pour s'y soumettre.

Tout au plus pourrait-on incliner quelque peu dans le sens de la diminution du nombre des individus les plus tarés. Mais quelle influence cet insignifiant résultat pourra-t-il jamais avoir sur le niveau moyen de la population d'un pays?

* * *

Bien loin qu'il faille chercher un moyen d'amélioration de la race humaine dans la limitation de la natalité, il semble, au contraire, que ce moyen se trouve dans la fécondité des familles.

M. E. Dupréel, professeur à l'Université de Bruxelles, exprimait très heureusement cette idée dans une conférence donnée, en 1923, à la Ligue des familles nombreuses :

« Il y a, disait-il, quelque probabilité pour qu'une forte natalité soit encore la meilleure et la plus pratique des conditions d'amélioration des générations humaines. C'est, en tout cas, la conclusion qui paraît suggérée par mainte statistique : la taille moyenne des conscrits, dans le cours du XIX^e siècle, a sensiblement augmenté dans certains pays, et ce sont ceux dont la population a été en progrès marqué durant la même période... En général, les peuples les plus sains et qui se trouvent en progrès physiologique semblent être ceux qui augmentent numériquement.

» C'est ce qu'on pourrait peut-être expliquer par des hypothèses qui, à tout le moins, valent bien celles sur lesquelles se fonde la propagande eugénique. Par exemple, il y a peut-être une sélection spontanée qui tend à fortifier la race lorsqu'elle se perpétue par les familles nombreuses. Dans une société où la natalité serait uniformément réduite, les parents destinés par faiblesse de constitution, tares héréditaires, etc., à mourir jeunes ou à devenir très tôt impropres à la procréation, ont cependant le temps de contribuer à la reproduction autant que les plus vigoureux, puisque ceux-ci se bornent d'eux-mêmes à mettre au monde un ou deux enfants. Au contraire, quand la fécondité n'est pas artificiellement limitée, les plus sains ayant chance d'avoir plus de descendants, c'est leurs lignées et leurs qualités qui tendent peu à peu à prédominer.

» Ce sont là des considérations toutes théoriques auxquelles nous n'attachons pas une importance bien grande; nous les signalons cependant pour faire remarquer que, théories pour théories, celles

(1) Voir *La revue catholique des idées et des faits* des 27 février et 6 mars 1925.

qui vont à l'appui de ce sain précepte traditionnel « croissez et » multipliez » valent bien celles dont on part pour restreindre l'application de ce précepte ou pour l'énerver en semant dans la conscience des plus scrupuleux l'inquiétude et l'hésitation » (1).

* * *

En tout cas, et quoi qu'il en soit des moyens d'amélioration de l'espèce humaine, ce qui est certain, c'est que la quantité ne s'oppose pas à la qualité des sujets. Bien au contraire, elle permet de trouver, dans la masse, un plus grand nombre de sujets d'élite. N'est-ce pas Renan qui disait : une génération est un détour que prend la nature pour donner un grand homme. Il y a un sens vrai à ces paroles. Pourquoi les grands pays comptent-ils généralement plus d'hommes éminents que les petits ? Précisément parce qu'il y a plus de chances d'en trouver d'éminents sur cinquante millions que sur dix !

D'ailleurs, le nombre agit d'autre manière encore. Le stimulant de l'émulation, de la rivalité, de la concurrence est d'autant plus vif que la multitude des participants à la vie sociale est plus considérable.

Que d'enfants dont les facultés s'éveillent ou se développent à partir du jour où, sortant du milieu restreint de la famille, ils se trouvent en contact et aux prises avec les trente concurrents d'une classe. Que d'hommes qui ne donnent leur pleine mesure que sous l'effet de l'exemple ou des entraînements de la lutte avec leurs rivaux.

Un autre avantage encore résulte, pour un pays, du nombre de ses habitants : une nombreuse population donne une gamme très étendue et très détaillée d'aptitudes diverses et d'initiatives de toute sorte ; des groupements multiples se forment entre celles-ci ; de là naît la possibilité d'organisations plus variées et de combinaisons plus riches. Or, le résultat des activités combinées et hiérarchisées dépasse de très loin la somme des résultats des efforts individuels isolés ou des groupements de moindre importance.

Il faut tenir compte aussi de ce que, dans une société, la multiplicité des tâches à accomplir pour le bien général demande une série de capacités qui, des plus élevées, descend jusqu'aux plus communes. La meilleure des cités ne serait pas celle dont tous les citoyens seraient des Archimède ou des Charlemagne. Un dicton populaire nous rappelle sagement que « il en faut de toutes les sortes pour faire un monde ». Quand le nombre des citoyens est considérable, les hommes d'élite ne manquent pas aux activités les plus hautes, et ils trouvent dans les autres les instruments indispensables de leurs conceptions géniales.

Quant à prétendre que les enfants seraient d'autant mieux élevés et mieux armés pour l'existence qu'ils seraient moins nombreux, ceci ne serait vrai que si le minimum des ressources nécessaires à une formation convenable leur faisait défaut. Mais à cela, il est possible de pourvoir, et toute l'organisation sociale actuelle, — y compris le système tout récent des allocations familiales, — tend à fournir à chaque père de famille de quoi élever décentement ses enfants.

Par ailleurs, le grand nombre des enfants d'une famille est un facteur très efficace de leur bonne formation ; toutes les facultés, tous les sentiments louables, toutes les énergies comme tous les dévouements trouvent dans la famille nombreuse un champ d'exercice à souhait. C'est dans ces familles que se rencontre la plus faible proportion d'enfants « gâtés » ; c'est chez elles que le perfectionnement moral s'opère le plus facilement pour chacun des membres qui la composent.

Or, dans l'état de nos sociétés contemporaines, le perfectionnement moral est encore celui dont la nécessité se fait le plus vivement sentir, même au point de vue du développement de la richesse matérielle.

Nous tenons à citer encore, à ce sujet, le philosophe auquel nous venons de faire déjà un emprunt, ne fût-ce que pour montrer que notre sentiment à cet égard n'a rien de préconçu et qu'il est partagé par des hommes qui, sans avoir nos convictions religieuses, sont persuadés, comme nous, que la dernière solution

des problèmes économiques doit être cherchée dans les dispositions morales :

« La société a beaucoup moins besoin d'un « matériel humain » perfectionné que d'une meilleure appropriation et d'un meilleur emploi de celui qu'elle a... Le plus urgent est moins d'améliorer le coefficient physique de l'individu que d'agir sur ses dispositions morales. Chacun de nous ne donne au bien général qu'une fraction infime de ce qu'il pourrait donner. Le « rendement » de la machine sociale est minime ; énorme, le gaspillage de force et d'intentions, non pas faute de santé ou de vigueur, mais faute d'accord, d'agencement, d'ordre, disons le mot, faute de *moralité*.

» Si chacun de nous montait d'un seul degré, dans l'échelle de la discipline morale, immense serait le bénéfice commun qui en résulterait ; plus grand, plus immédiat et plus certain en tout cas que ne serait un progrès physiologique qui permettrait à chacun de vivre un peu plus longtemps, de mourir avec plus de vraies dents dans la bouche, de soulever à bout de bras de plus gros poids, ou de courir le kilomètre en moitié moins de secondes.

» Le plus urgent est d'améliorer le « milieu social », et j'entends par là sans doute les institutions qui règlent les rapports des individus entre eux, mais, avant, les dispositions morales de chacun à l'égard des autres et de lui-même : la lutte directe contre les passions déchaînées, voilà la tâche de cette génération.

(A suivre.)

VAL. FALLON, S. J.

Rends à Dieu, ce qui est à Dieu !⁽¹⁾

I. — La loi divine et la loi de l'argent.

A la lecture du manifeste des cardinaux, archevêques et évêques^S de France, l'homme se sent libéré. Il était courbé depuis plus d'un siècle sous la loi de l'argent. Sous prétexte de liberté, on avait établi des barrières entre des domaines qui ne peuvent avoir de vie l'un sans l'autre. Il y avait les affaires, la vie politique et la religion, devenue affaire strictement privée. La vie politique, économique et sociale était dominée par la loi du dividende. D'un seul coup le manifeste des cardinaux renverse les valeurs : il y a Dieu, il y a la chrétienté, il y a la France, il y a la famille française, et ensuite il y a le dividende. « La religion, dit le manifeste, est affaire privée, affaire domestique, affaire publique. »

Toutes les valeurs sont redressées. Les conséquences politiques de ces déclarations seront immenses. Les conséquences économiques et sociales de ce redressement ne le seront pas moins.

La loi inhumaine de tout un siècle, du siècle de l'argent, est niée, condamnée. Que les catholiques français le comprennent et qu'ils connaissent la grandeur de la tâche qui leur incombe, et c'est à eux qu'appartiendra l'honneur de purifier un monde corrompu, de rétablir la fraternité dans le travail et dans la cité.

II. — Ravages causés par la loi de l'argent.

Se rend-on bien compte des profonds ravages que la formule « *La religion est affaire privée* » a causés dans l'économie occidentale ? Ces ravages sont énormes et profonds. La plupart de nos difficultés économiques et sociales viennent de là. C'est par là que les

(1) E. DUPRÉEL, *Objections : Surpeuplement, Eugénisme, Évolution*. Bruxelles, Secrétariat de la Ligue des Familles nombreuses, 14, rue de la Science. Prix : 1 franc.

(1) Nos lecteurs liront avec plaisir ce beau commentaire de la déclaration des cardinaux et archevêques de France, que M. Georges Valois a publié dans *l'Action Française*.

catholiques, qui auraient dû acquérir une influence considérable sur la vie économique et sociale, ont été réduits à l'impuissance. Si l'économie moderne s'est développée en dehors d'eux, contre eux (et contre la nation), c'est à cette formule absurde qu'on le doit.

La formule est incluse dans les faux dogmes du libéralisme économique. Sous l'influence de ces faux dogmes, il a été proclamé que rien ne devait entraver ce que l'on appelait le libre jeu de prétendues lois économiques. Que si le libre jeu de ces lois blesse la conscience chrétienne, le chrétien ne peut pas leur opposer sa foi et ses lois : il doit les subir, quitte à opérer une rectification, non dans le domaine économique, mais dans le domaine social. Si, par exemple, en vertu du jeu de la prétendue loi de l'offre et de la demande, les salaires d'une population ouvrière tombent au-dessous des chiffres qu'exigent la nécessité et la justice, le chrétien n'a pas le droit d'agir directement sur les salaires; s'il veut intervenir, les docteurs du libéralisme lui opposent qu'il trouble le libre jeu des forces économiques; s'il proteste au nom de sa foi, on lui oppose la formule : la religion est une affaire privée, et on l'invite à apaiser ses scrupules dans le domaine privé, par les œuvres de charité, par ses aumônes. Or, c'est au cœur même de l'économie que le chrétien aurait dû agir, car son devoir est d'empêcher le mal, et non de le laisser naître pour acquérir des mérites en l'annulant après l'avoir laissé se développer.

Dans un cas de ce genre, si le chrétien veut agir directement sur l'économie, selon sa loi, l'isolement où l'a placé une société libérale le lui interdit. A côté de lui son concurrent, qui n'est pas chrétien, et libre d'agir selon la « loi » de la libre concurrence, maintient les salaires au taux le plus bas, tient ses prix de vente au-dessous de ceux de l'homme qui agit selon les commandements religieux, et le ruine. Et si le chrétien, le catholique veut faire appliquer sa règle de justice par son syndicat, il trouve immédiatement une majorité de confrères qui le renvoient à son oratoire, observer sa religion dans le privé. C'est ainsi que, depuis plus d'un siècle, la loi de l'argent a pris peu à peu le commandement des relations entre les chefs du travail et leurs ouvriers.

Il en a été de même des relations entre producteurs. Dans l'économie chrétienne, les échanges sont réglés par la justice, c'est-à-dire par la loi de l'équivalence des efforts, que la religion et la science reconnaissent en même temps. Cela implique l'honnêteté, la loyauté dans le travail, dans les fabrications, la modération dans le bénéfice, le respect de la parole donnée dans les marchés. Toute la création et toute la circulation économique sont dominées par une même loi divine qui impose le respect d'une loi morale. L'homme qui travaille, l'homme qui apporte un produit sur le marché, regarde son acte économique comme soumis à la loi divine. Au contraire, dans le monde créé par le libéralisme économique, tout conspire contre l'honnêteté, la loyauté, la modération, le respect des engagements. L'échange devient un jeu où il s'agit pour le vendeur d'être plus habile, plus malin, plus roué que l'acheteur. Il n'y a pas plus de juste bénéfice qu'il n'y a de juste salaire. Est juste, légitime, le bénéfice quel qu'il soit, même tout à fait excessif, s'il est obtenu selon le jeu de la loi de l'offre et de la demande. Tandis que, dans l'économie chrétienne, c'est la considération de l'excellence du produit livré qui passe avant le bénéfice; dans l'économie libérale, c'est la recherche du plus grand bénéfice, légitime ou non, qui devient le moteur de l'activité.

L'individu isolé, aussi bon chrétien soit-il, est impuissant à éliminer cette corruption : dans ce monde dominé par la libre concurrence, où il est interdit à la religion, au nom d'une fausse science, d'agir au cours des choses, c'est le pire qui l'emporte sur le meilleur. L'homme sans scrupules est plus fort que l'homme

à qui sa foi commande l'honnêteté et la loyauté. Et c'est l'homme sans scrupules qui est protégé par les lois, par les lois laïques, qui ignorent Dieu et sa justice.

Ne croyez pas que nous exagérions. Je viens de voir traîner sur le banc d'infamie quelques-uns de mes confrères, éditeurs, qui étaient pourtant, je crois bien, respectueux des dogmes du libéralisme, parce qu'ils avaient voulu s'opposer à l'action de commerçants qui n'observaient pas les règles de leur métier, règles sans lesquelles il est impossible de rémunérer honnêtement le travail de l'éditeur et de tous ses collaborateurs.

Cette corruption, à la source et à l'issue de l'activité économique, avait fini par atteindre les catholiques eux-mêmes. On ne vit pas impunément, pendant des décades, au milieu d'hommes qui travaillent en dehors de toute considération morale, sans subir l'influence de cette décomposition. Peu à peu, à la suite d'échecs répétés, de nombreux catholiques acceptaient cette idée que « la religion est une affaire privée » et établissaient une cloison étanche entre leurs affaires et leur vie religieuse. Autour d'eux tout conspirait à les placer dans cette situation : les honneurs accordés aux représentants d'une fausse science; le libéralisme économique proclamé doctrine économique officielle de l'État; le même libéralisme s'imposant même dans l'enseignement catholique; enfin, le succès allant aux hommes qui faisaient leurs affaires hors des limites fixées par la doctrine catholique.

Et peu à peu, les vertus économiques formées par des siècles de vie chrétienne ont été diminuées, réduites à l'impuissance, et ont dû céder la place aux appétits déchaînés par le seul souci du gain.

C'est le mal profond dont souffre toute l'économie occidentale. C'est la véritable origine de tous nos troubles économiques et sociaux, car il est impossible de faire régner la paix dans toute l'étendue du monde des producteurs, si la justice n'y est pas organisée, si le juste salaire et le juste bénéfice ne sont pas définis. Cherchez la cause profonde de ce mal : elle est dans la formule « la religion est une affaire privée », qui a interdit aux catholiques de construire, dans l'économie, les institutions par lesquelles la justice peut être organisée entre tous, au bénéfice de tous, croyants et mécréants.

III. — Un exemple de l'action bienfaitrice de la religion dans la vie économique.

Je voudrais rendre sensible, par un exemple pris dans l'actualité, le bienfait que tous, croyants et mécréants, peuvent tirer de l'action religieuse dans la vie publique.

Je tire mon exemple de notre situation monétaire.

Tous mes lecteurs connaissent les maux entraînés par l'inflation ou simplement par l'instabilité monétaire. Ils savent que ces maux sont parmi les plus grands dont une nation puisse souffrir. La paix publique est menacée, parce que la justice dans les échanges devient une impossibilité matérielle. Or, voyez quels efforts il nous faut faire pour sortir de cette situation, en employant les seuls moyens de la démonstration scientifique et d'une propagande passionnée. Il nous faut convaincre les Français un à un, pour arriver à exercer sur le gouvernement cette pression de l'opinion publique sans laquelle, dans le temps présent, il est difficile d'agir.

Mais supposez que nous n'ayons pas été, depuis un siècle, soumis à cette idée que la religion est une affaire privée. Immédiatement la situation change d'aspect. Le recours aux pasteurs du troupeau devient possible. Les évêques n'ont pas de compétence financière et monétaire spéciale. Mais ils ont une compé-

ODEOLA

MAGASINS DE VENTE :
14, RUE D'ARENBERG, BRUXELLES

TÉLÉPHONE B 28.586



Est un ensemble
merveilleux
qui
réunit les qualités
les plus précieuses
auxquelles
on ait pu atteindre
en fait d'appareils
pneumatiques.

Il est incomparable
par
sa construction
et
par son rendement
artistique.



LE GLOBE

A. DE STAERCKE

3, AVENUE LOUISE, 3
BRUXELLES

Pour faciliter le transfert d'argent
nous émettons le
GLOBE - TICKET - HOTEL
vous assurant
des séjours dans les meilleurs hôtels
aux tarifs ordinaires de ces hôtels.

Renseignements et Tarifs d'hôtels
en nos bureaux.

VOYAGES DE NOCES
PARTICULIERS ET POUR GROUPES

Organisation à forfait de 1^{er} ordre

L'Algérie — L'Italie
La Côte d'Azur

Simonet Deanscutter
Joailleur - Orfèvre - Horloger

GRANDS PRIX
L'Exposition 1905
Bruxelles 1910
Paris 1913.

72 Rue Coudenberg
(Maison de la Cour)
Bruxelles

la Cour

LIVRES, JOURNAUX, REVUES & PÉRIODIQUES

ANGLAIS ET AMÉRICAINS

Assortiment le plus complet en Belgique chez

W. H. Smith & Son

ENGLISH BOOKSHOP

LES MEILLEURS DICTIONNAIRES
ET MÉTHODES POUR L'ÉTUDE
DE LA LANGUE ANGLAISE

SERVICE D'ABONNEMENTS ET
INSERTION D'ANNONCES DANS
TOUS LES JOURNAUX ANGLAIS

SPÉCIALISTES EN GRAVURES

78, rue du Marché-aux-Herbes, BRUXELLES

TAPIS

BATTAGE — NETTOYAGE — TEINTURE — DÉSINFECTION

J^N & J^H TOBY FRÈRES

DIRECTION ET USINE :

TÉLÉPHONE : 324.96

2-4-6, rue Louis Hap, ETTERBEEK-BRUXELLES

DEUX PÈLERINAGES

Spécialement organisés pour les abonnés et amis de LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS

du 8 au 22
avril

ROME

du 8 au 22
septembre

Les 2 voyages se font sous la conduite du bureau de Tourisme « Le Globe », 3, avenue Louise, à Bruxelles.

GROUPES DE 25 PERSONNES

Les deux voyages ont été combinés de façon à offrir aux abonnés et amis de la REVUE tous les avantages (réduction, organisation, etc.) qu'offrent les grands départs tout en conservant aux groupes un caractère d'intimité.

Itinéraire :

- 1^{er} jour : Départ de *Bruxelles* dans la soirée pour *Bâle*. Dîner en W.-R. (premier service du bureau).
 2^e jour : Départ pour *Milan* par la magnifique ligne du Simplon. Arrêt et visite des Iles Borromées. Arrivée à *Milan* dans la soirée. Départ pour *Rome*. (Le trajet de Milan à Rome peut se faire en W.-L. moyennant un supplément de 86 Lires).
 3^e jour : Le matin arrivée à *Rome*.
 4-5-6-7-8^e jours : Séjour à *Rome*.
 8^e jour : Départ pour *Assise*. Visite. Départ dans la soirée pour *Florence*. Logement.
 9^e jour : Séjour à *Florence*.
 10^e jour : Départ dans l'après-midi pour *Milan*. Logement.
 11^e jour : Matinée à *Milan*. Départ pour *Côme*. En bateau à *Bellagio*.
 12^e jour : Séjour à *Bellagio*.
 13^e jour : En bateau de *Menagio* et *Lugano*.
 14^e jour : Le matin départ pour *Lucerne*. Déjeuner-fourchette et dîner à *Lucerne*. Départ pour *Bâle* et *Bruxelles*.
 15^e jour : Dans la matinée arrivée à *Bruxelles*. Le petit déjeuner en W.-R. est le dernier service du bureau.

Prix par personne :

- 2,050 francs belges, avec billets de chemin de fer deuxième classe, repas en W.-R. et hôtels de 1^{er} ordre.
 1,885 francs belges, avec hôtels de premier ordre sur tout le parcours, pensions de famille à Rome, repas en W.-R.

Pour les INSCRIPTIONS : Envoyer son adhésion à *La Revue Catholique des idées et des faits*, 11, boulevard Bischoffsheim, et verser un acompte de cent francs au compte chèque postal n° 45,472 de M. De Staercke (voyages Le Globe) à Bruxelles, 3, avenue Louise, en inscrivant au talon de chèque son adresse, le genre d'hôtel et de chambre qu'on désire et en indiquant les dates du départ choisi. Sans l'acompte, l'inscription n'est pas valable.

Le prix total du voyage doit être versé au même compte chèque-postal respectivement avant le 8 mars et le 8 août.

En cas de désistement les versements sont remboursés moyennant retenue de 5 % pour frais.

En cas de désistement trop tardif, les hôteliers de Rome exigent comme dédommagement, un tiers de la valeur du séjour commandé. Au cas échéant, cette somme viendrait s'ajouter à la retenue des 5 %. Les billets pourront être cédés en nous avisant des changements de noms.

Le PROGRAMME détaillé du voyage sera transmis aux participants, ainsi que leurs adresses d'Hôtels, quelques jours avant le départ. Les hôteliers prient les pèlerins de choisir des chambres à deux lits ou à grand lit, dans la mesure la plus large possible, le nombre de chambres à un lit étant très restreint. Avoir soin d'indiquer l'arrangement choisi dès le moment de l'inscription.

BAGAGES : Prendre le moins de bagages possible.

PASSEPORT : La carte du pèlerin dispense du passeport en Italie. Pour l'obtenir, demander au commissariat de police, un certificat d'identification avec un portrait récent. L'envoyer au bureau de tourisme *Le Globe* qui fera le nécessaire pour y faire imprimer le sceau du Comité. Y ajouter un second portrait et une lettre de son curé attestant que l'on fait pèlerinage à Rome en vue du jubilé.

Cette carte de pèlerin sera remise en même temps que les billets de chemin de fer et d'hôtels, quelques jours avant le départ. L'Agence se charge de fournir un passeport collectif pour le passage en Suisse.

Toilette exigée pour l'*Audience Pontificale* : Messieurs en vêtement sombre; Dame : Robe noire ou blanche montante, manches longues, mantille noire ou blanche.

Les dispenses nécessaires seront demandées pour la durée du séjour à Rome.

A ces prix il y a lieu d'ajouter la somme de 30 francs pour la « Tessera » et la « Carte du Pèlerin » nécessaires aux voyageurs.

Toute personne désireuse de former un groupe de pèlerins à autre date peut s'adresser au bureau de *La revue catholique des idées et des faits*.

Décoration

G. Veraart

25, Place Van Meyel, ETTERBEEK (Bruxelles)

PEINTURE — DÉCOR
AMEUBLEMENT

— ENTREPRISE GÉNÉRALE —
DE DÉCORATION INTÉRIEURE

tence particulière en ce qui concerne la justice et la paix des cœurs et des âmes : ils constatent qu'il y a trouble, ils appellent les techniciens, qui leur donnent les résultats de leurs analyses scientifiques. Alors, au nom de la justice chrétienne qui veut que chacun ait son dû, au nom de la paix des âmes, troublée parce que chacun ne reçoit plus son dû, ils parlent au souverain et au peuple.

Ai-je besoin de vous montrer qu'une telle action serait autrement efficace que les cent articles que nous avons publiés, et même que la Semaine de la Monnaie. Une telle intervention vous paraît extraordinaire parce que, malgré vous, vous subissez l'idée de la religion affaire privée. Sachez donc que cette intervention s'est produite efficacement dans un pays souffrant du mal monétaire : mais ce n'est pas en France; c'est en Allemagne, et sachez que cela n'a pas été étranger à la restauration monétaire dans le *Reich*.

IV. — La foi et la victoire.

Les radicaux, et les radicaux-socialistes du Parlement ont rédigé une déclaration qui veut répondre au manifeste des cardinaux, archevêques et évêques. Cela n'a guère plus de valeur philosophique qu'un ordre du jour de réunion électorale, et il n'y a rien à en retenir. Mais il faut en relever un passage, celui où ces messieurs déclarent que la lettre des évêques constitue une injure aux combattants « qui, sur les champs de bataille, ont fait, à côté de leurs maîtres, honneur à l'enseignement de l'État républicain ».

Les vieillards de la défaite et les embusqués n'ont aucune compétence en ce qui concerne les mobiles du combattant. Le combattant sentait son fusil lui tomber des mains lorsque « l'enseignement de l'État républicain » redevenait vivant en lui, parce

que la passion libertaire que cet État lui a donnée lui rendait intolérable la discipline qu'exigeait le salut de la Patrie. Ce qui l'a fait mouvoir, c'est l'amour de la Patrie, républicaine ou non. Et au-dessus de l'amour de la Patrie, il y a eu autre chose.

Les embusqués peuvent-ils savoir que le long sacrifice du combattant à la Patrie a été éclairé, soutenu par la Foi? Les vieillards de la défaite ne peuvent pas savoir la prodigieuse quantité de substance spirituelle qui a été incorporée à la victoire. Quiconque a vu les combattants, inclinés par milliers devant leurs camarades prêtres sait comment l'âme catholique de la France a agi dans la bataille. C'est pourquoi les combattants ne croyant ni à Dieu ni à diable ont aimé fraternellement leurs camarades croyants, parce qu'ils ont vu, de leurs yeux vu, la Foi vivante se manifester dans leur vie publique et soutenir l'armée tout entière.

Ils savent que la foi est maîtresse de nos œuvres. Ils savent, croyants ou mécréants, que, souvent, leurs meilleurs entraîneurs ont été de grands chrétiens. Ils savent que, dans cette vie à laquelle ils ont pris part et où la religion était rentrée dans la vie publique, ils ont connu une fraternité qu'ils ne retrouvent pas dans la vie civile d'où les embusqués veulent bannir la foi. Qu'ils croient peu ou beaucoup, ou pas du tout, pour eux les manifestations les plus ardentes de la foi sont liées à la victoire, tandis que l'abandon de la victoire est lié à la manifestation de l'esprit anticlérical. S'il est un homme prêt à rendre à Dieu ce qui lui appartient, c'est bien le combattant, qui sait ce que valent ses vertus héroïques et sa force, mais qui se rappelle ses pensées devant la mort et la victoire. Il y a d'innombrables combattants qui, entendant la voix des évêques, verront s'ouvrir de nouveau les ailes de la victoire, s'élevant pour annoncer la naissance du siècle pour lequel ils ont combattu, et où l'argent ne sera plus maître de leur vie.

Georges VALOIS.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

Le Carême de Notre-Dame

L'extraordinaire succès qu'obtient à Notre-Dame de Paris le nouveau titulaire de la station quadragésimale, le R. P. Sanson, prêtre de l'Oratoire, héritier d'une tradition glorieuse et presque séculaire, appelle fortement l'attention sur cette chaire illustre, la plus illustre, peut-être, de la chrétienté. Il y aura intérêt, nous semble-t-il, à évoquer quelques souvenirs, à tenter quelques rapprochements.

Le créateur de la grande institution catholique du Carême de Notre-Dame, nul ne l'ignore, c'est Lacordaire. La jeunesse, parmi elle Ozanam, qui l'avait pressenti et découvert à Stanislas, le réclama pour la cathédrale avec de telles instances que Mgr de Quélen le leur accorda en se laissant forcer la main. Mais quand le prélat vit 6,000 hommes s'engouffrer dans la vieille église, 6,000 auditeurs représentant surtout la jeunesse intellectuelle, partant, l'avenir de la France, subjugués par une parole d'une puissance inouïe, lui-même, empoigné comme les autres, appela Lacordaire « un nouveau prophète ».

Fils de son siècle, comme il disait, il était visiblement prédestiné à cet apostolat dominateur auprès d'une génération qui avait désappris la foi des ancêtres, ignorait même le respect du lieu saint au point d'y parler à haute voix, d'y lire le journal et d'y grignoter une croûte en attendant la conférence, mais qui, bouillonnante d'ardeurs romantiques, aspirait à une vague religiosité.

On a dit que Lacordaire faisait monter sur les confessionnaux et que le P. de Ravignan sut y faire entrer. L'antithèse est piquante, mais c'est justice d'ajouter qu'il fallut le génie du premier pour préparer le succès du second.

Le génie! Ce n'est pas abus de langage que d'en saluer le rayonnement à son front.

Il fut l'éloquence incarnée. La preuve en est que, figée dans la lettre imprimée, cette lave incandescente n'est pas refroidie. Seul de tous les grands maîtres, après une longue méditation silencieuse, il improvisait dans toute la force du mot, et le texte que nous possédons n'est que la sténographie de ses discours, peu retouchée, trop peu, au dire de ses amis Montalembert et Foisset.

Là est le prodige de ce flamboiement d'éloquence qu'on n'avait jamais vu dans la chaire avant lui et qu'on ne revit plus jamais, à ce degré de perfection et de puissance spontanée.

Il reste vrai, par ailleurs, que dans l'apologie du christianisme présentée par l'illustre orateur à ses contemporains, la pure raison cède le pas aux facultés maîtresses d'une imagination de poète et d'une sensibilité passionnée. La passion, c'est tout Lacordaire, la passion dominatrice qui courbait les têtes les plus altières sous son empire.

J'ai pu dans ma jeunesse recueillir le témoignage de vieillards qui l'avaient entendu un quart de siècle auparavant et leurs souvenirs les transportaient encore d'enthousiasme. Ils avaient vu cet étrange phénomène : tout un auditoire, sur lequel passait la houle de ce verbe magique, ils l'avaient vu soulever littéralement et se dresser vers l'orateur qui semblait le fasciner, l'attirer vers lui, le suspendre à ses lèvres.

L'œuvre qu'il a laissée a des parties caduques, mais constitue dans son ensemble un monument d'apologétique dont le P. Follgéra a pu dessiner la structure générale et montrer la solidité.

L'impardonnable faute du P. Lacordaire dont aucun de ses amis n'a pu le laver, c'est d'être descendu de la chaire de Notre-Dame en 1851, sous prétexte que le rétablissement de l'Empire, reconnu par Mgr Sibou, allait gêner sa liberté d'apôtre.

Le P. de Ravignan, qui remplit l'interrègne lacordairien pendant les années de formation religieuse à Rome du restaurateur de l'ordre de Saint Dominique, exerça une incontestable maîtrise dont il nous est impossible de nous faire une idée, à la lecture de ces graves discours, d'une belle ordonnance, mais dépourvus d'originalité.

Ce n'était plus le torrent vertigineux, c'était le fleuve paisible. Gentilhomme, ancien magistrat, pétri de distinction, il parlait avec autorité; homme de Dieu par dessus tout, il joignait à l'autorité l'onction et son ascendant sur les intelligences avait quelque chose d'irrésistible. C'était une haute personnalité, environnée d'un prestige extraordinaire auquel sa parole empruntait une vertu spéciale. Le P. de Ravignan fut une puissance.

La chaire de Notre-Dame tomba en déshérence pendant deux ans après le désistement du P. Lacordaire. Ce fut l'humble P. Félix qui reprit la charge écrasante en 1854.

Quel modeste début du Bourdaloue moderne! A peine 300 auditeurs au pied de cette chaire sur laquelle plane toujours la mémoire de celui qui, par son génie, en fit la première du monde.

Soudain, en 1856, le prédicateur découvrit un filon aurifère, une idée qui hantait les esprits sous le règne commençant de Napoléon III, le *Progrès*, et cette veine, le P. Félix l'exploita pendant quinze ans avec un succès qui ne cessa de grandir.

Son talent n'est pas de premier ordre, sa rhétorique est limitée, mais on ne peut expliquer l'art avec lequel il a su reconquérir l'auditoire de Notre-Dame et le garder pendant tout le second Empire, sans lui reconnaître un don supérieur d'adaptation aux besoins de son temps, le secret de l'opportunité, l'habileté de la parole.

Il brisa son sceptre avec un beau courage : en proclamant à Notre-Dame, en 1870, l'infailibilité pontificale dont Mgr Darboy combattait à Rome la définition. Il envoya sa démission à l'archevêque par une lettre restée sans réponse. Faiblesse effacée, avec d'autres, par le sang du martyr de la Commune.

En 1871, le P. Félix donna la station du Carême à la cathédrale Saint-Paul de Liège et cette dernière série de ses conférences est loin d'être la meilleure.

La robe blanche de saint Dominique reparut dans la chaire de Notre-Dame en 1873, avec le R. P. Monsabré, qui devait l'occuper jusqu'en 1890 en jetant sur elle un nouvel éclat. Monsabré est un lacordairien assagi, le transcripteur de la *Somme*, de saint Thomas en langage moderne, chaud, vivant, pittoresque, très coloré et parfois même lyrique.

Les cent et huit conférences qui sont l'illustration du *Credo*, forment une exposition du Dogme, un cours de théologie pour gens du monde et esprit cultivés, qui ne sera, peut-être, pas dépassé. Le succès du P. Monsabré fut éclatant et durable. Sa rondeur et sa bonhomie qui percent parfois jusque dans ses discours, n'y nuisent certainement pas.

En 1891, succédait au fils de saint Dominique, celui que Mgr Baurard appelait, au lendemain de sa mort « le premier prêtre de France », Mgr d'Hulst. L'éminent recteur de l'Institut catholique de Paris opéra presque une révolution : on lui a prêté ce mot : « Je viderai Notre-Dame ». Traduction charitable de *Odi profanum vulgus et asceo*, et il ajoutait, sans doute, « je la remplirai ensuite de gens d'esprit. » En réalité, il inaugura un genre d'éloquence intellectuelle, professorale, scientifique, s'adressant à une élite et non plus à la masse de culture moyenne. L'orateur, gentilhomme, parlant une langue patricienne, nous a laissé des chefs-d'œuvre, l'exposé malheureusement inachevé de la morale, des chefs-d'œuvre de littérature philosophico-religieuse, mais il lui manquait dans la chaire je ne sais quel rayonnement. Il y paraissait distant, sans chaleur; la flamme est cependant dans ses écrits, elle ne passait pas dans sa parole.

On se rappelle que la mort ravit en 1906 le grand prélat à l'Église de France et qu'il fut remplacé définitivement à Notre-Dame — après un *interim* du R. P. Étourneau — par le R. P. Janvier.

L'immense émotion qu'a suscitée son départ après vingt-deux ans d'apostolat dit assez en quelle haute estime fut tenu le stationnaire de Notre-Dame, l'admiration unanime pour son talent égale à la vénération et à la confiance envers le religieux.

Doué d'un organe qui pouvait se passer de haut parleur pour le renforcer, et d'une mémoire qui enregistrait docilement les exposés les plus longs et les plus complexes, il se caractérisait par l'énergie qui sculpte en quelque sorte la parole, par la puissance qui l'imprime profondément dans l'esprit des auditeurs. Disciple de saint Thomas, il a suivi fidèlement le maître dans le développement de la morale, en s'efforçant de revêtir l'antique pensée d'une forme appropriée à notre temps.

Bruxelles, Tournai, Liège ont entendu retentir sous les voûtes de leurs temples les plus vastes cette parole d'airain et en gardent un souvenir d'admiration.

On comprend tout de même qu'après ce ministère si prolongé, l'annonce d'un changement ait satisfait dans le grand public le besoin de la nouveauté. Mais cette circonstance ne suffit pas à justifier le prestigieux succès du R. P. Sanson, presque inconnu la veille. L'affluence déborde à Notre-Dame et, si vaste que soit l'enceinte, de longues heures avant la conférence toutes les places sont prises. On y voit courir tout Paris, s'y presser beaucoup d'incroyants.

Un apôtre a surgi tendant les mains, ouvrant son cœur, penché sur les âmes inquiètes, apportant le message du Christ, annonçant Jésus et Jésus crucifié. A ce geste d'amour, la foule a répondu par un élan de confiance et d'ardente sympathie. Elle ne sera pas déçue : c'est la voix des siècles chrétiens, c'est la voix de l'Église compatissante, c'est la voix même du Sauveur de l'humanité qu'elle entendra résonner dans cette parole enchanteresse ruisselante de persuasive douceur.

J. SCHYRGENS.

FRANCE

Un document historique

Voici le texte complet de l'admirable déclaration de l'assemblée des cardinaux et archevêques de France sur les lois dites de laïcité et sur les mesures à prendre pour les combattre.

Ce document historique mérite d'être lu et médité par quiconque a le souci de l'avenir de l'Église en Europe.

I

Injustice des lois de laïcité

1. Les lois de laïcité sont injustes d'abord parce qu'elles sont contraires aux droits formels de Dieu. Elles procèdent de l'athéisme et y conduisent dans l'ordre individuel, familial, social, politique, national, international. Elles supposent la méconnaissance totale de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de son Évangile. Elles tendent à substituer au vrai Dieu des idoles (la liberté, la solidarité, l'humanité, la science, etc.); à déchristianiser toutes les vies et toutes les institutions. Ceux qui en ont inauguré le règne, ceux qui l'ont affermi, étendu, imposé n'ont pas eu d'autre but. De ce fait, elles sont l'œuvre de l'impiété, qui est l'expression de la plus coupable des injustices, comme la religion catholique est l'expression de la plus haute justice.

2. Elles sont injustes ensuite, parce qu'elles sont contraires à nos intérêts temporels et spirituels. Qu'on les examine, il n'en est pas une qui ne nous atteigne à la fois dans nos biens terrestres et dans nos biens surnaturels. La loi scolaire enlève aux parents la liberté qui leur appartient, les oblige à payer deux impôts; l'un pour l'enseignement officiel, l'autre pour l'enseignement chrétien; en même temps, elle trompe l'intelligence des enfants, elle pervertit leur volonté, elle fausse leur conscience. La loi de Séparation nous dépouille des propriétés qui nous étaient nécessaires et apporte mille entraves à notre ministère sacerdotal, sans compter qu'elle entraîne la rupture officielle, publique, scandaleuse de la société avec l'Église, la religion et Dieu. La loi du divorce sépare les époux, donne naissance à des procès retentissants qui humilient et déclassent les familles, divise et attriste l'enfant, rend les mariages ou partiellement ou entièrement stériles et de plus elle autorise juridiquement l'adultère. La laïcisation des hôpitaux prive les malades de ces soins dévoués et désintéressés que la religion seule inspire, des consolations surnaturelles qui adouciraient leurs souffrances, et les expose à mourir sans sacrements.

On pourrait développer ces considérations à l'infini, y ajouter et montrer que le laïcisme, dans toutes les sphères, est fatal au bien privé et public.

Dès lors, les lois de laïcité ne sont pas des lois. Elles n'ont de la loi que le nom, un nom usurpé; elles ne sont que des corruptions de la loi, des violences plutôt que des lois, dit saint Thomas : *Magis sunt violentiae quam leges*. Ia, IIae, q. 96, art. IV. Ne nous nuiraient-elles que dans l'ordre temporel, en soi, elles ne nous obligeraient pas en conscience, *tales leges* (scil. *leges contrariae bono humano*), *non obligant in foro conscientiae*. (*Ibid.*) Elles ne pourraient nous obliger qu'au cas où il faudrait céder un intérêt purement terrestre pour éviter des troubles et des scandales. (Cf. S. Th. *ibid.*) Mais comme les lois de laïcité attentent aux droits de Dieu, comme elles nous atteignent dans nos intérêts spirituels, comme après avoir ruiné les principes essentiels sur lesquels reposent la société, elles sont ennemies de la vraie religion qui nous ordonne de reconnaître et d'adorer, dans tous les domaines, Dieu et son Christ, d'adhérer à leur enseignement de nous soumettre à leurs commandements, de sauver à tout prix nos âmes, il ne nous est pas permis de leur obéir, nous avons le droit et le devoir de les combattre et d'en exiger, par tous les moyens honnêtes, l'abrogation. *Leges possunt esse injustae per contrarietatem ad bonum divinum sicut leges tyrannicae inducentes ad idololatriam vel ad quodecumque aliud quod sit contra legem divinam : et tales leges nullo modo licet observare, quia sicut dicitur. Act. IV. « Obedire oportet Deo magis quam hominibus. »* (S. Th., *ibid.*)

II

Mesures à prendre pour combattre les lois de laïcité.

Deux tactiques. La première consisterait à ne pas heurter de front les législateurs laïcs; à essayer de les apaiser et d'obtenir, qu'après avoir appliqué leurs lois dans un esprit de modération, ils finissent par les laisser tomber en désuétude. Il est possible qu'avec certains hommes investis du pouvoir et moins mal disposés, cette méthode ait quelque chance de succès. On citerait des cas dans l'histoire où elle a réussi. De plus, elle aurait l'avantage de ne point exaspérer les adversaires et de ne point provoquer de leur part des mesures d'autant plus redoutables qu'elles seront inspirées par un sentiment plus irrité. Cependant, cette tactique présente plusieurs inconvénients graves.

1^o Elle laisse les lois debout. A supposer qu'un ministère ou plusieurs ministères n'en usent qu'avec bienveillance, ou même cessent d'en user contre les catholiques, il dépendra d'un nouveau gouvernement de les tirer de l'oubli de leur rendre leur vigueur et leur efficacité. Danger qui n'est pas imaginaire, car de notre temps le pouvoir passe continuellement d'un parti relativement tolérant à un parti extrême. Il suffit que le premier se soit montré un peu conciliant pour que le second, par réaction, ne garde à notre endroit aucun ménagement. Depuis des années, nous assistons à ce flux et à ce reflux de la persécution religieuse qui, au fond, s'est toujours aggravée. Elle habitue les esprits, fussent-ils sincèrement catholiques, à regarder comme justes, comme compatibles avec la religion les lois de laïcité; elle favorise ces hommes qui, oscillant perpétuellement entre le laïcisme et le catholicisme, sont prêts à toutes les concessions pour gagner des voix à droite et à gauche, pour entrer dans un ministère, et n'essayant que d'atténuer quelques effets du laïcisme, en laissent subsister le principe, et, en pratique, lui sacrifient à peu près complètement le catholicisme. On dira qu'une attitude de conciliation nous a valu quelques faveurs particulières. Petits avantages quand on songe à l'immense courant d'erreur et de mal qui envahit les âmes et les entraîne à l'apostasie! Petits avantages qui nous enchaînent et nous empêchent de réagir contre nos adversaires!

2^o Les plus malfaisantes de ces lois continuent à agir, quelles que soient les intentions des ministères successifs. Au moment des accalmies apparentes auxquelles nous avons eu trop de confiance, les écoles athées fonctionnaient sans arrêt; on préparait des dossiers contre les ordres religieux, et l'attribution des biens ecclésiastiques se poursuivait sournoisement et sûrement.

3^o Cette politique encourage nos adversaires qui, comptant sur notre résignation et notre passivité, se livrent chaque jour à de nouveaux attentats contre l'Église. En somme, les lois de laïcité se sont multipliées au point de réduire chaque jour davantage la reconnaissance du domaine divin sur nous et le champ de nos droits et de nos libertés. Ces pensées frapperont singulièrement quiconque se rappellera la série des lois dont nous sommes les victimes, quiconque invoquera le témoignage de l'histoire pendant le dernier demi-siècle.

C'est pourquoi la majorité des catholiques vraiment attachés à leur foi demande qu'on adopte une attitude plus militante et plus énergique. Elle demande que sur tous les terrains, dans toutes les régions du pays, on déclare ouvertement et unanimement la guerre au laïcisme et à ses principes jusqu'à l'abolition des lois iniques qui en émanent; que, pour réussir, on se serve de toutes les armes légitimes.

III

Moyens à employer

Ces moyens peuvent se ramener à trois : 1^o Action sur l'opinion; 2^o Action sur les législateurs; 3^o Action sur le gouvernement.

1^o Action sur l'opinion. — L'action sur l'opinion s'exercera par la propagande de la vérité; par la dénonciation des préjugés qui égarent le peuple en l'aveuglant; par les démonstrations extérieures.

a) La propagande sera féconde si elle est persévérante; si, tous d'accord, les catholiques font retentir partout la même note de réprobation contre les injustices de la législation : neutralité (mensongère d'ailleurs et impossible), et laïcité de l'enseignement, école unique, divorce, spoliation du clergé, ostracisme des Congrégations, athéisme de l'État et des institutions domestiques, sociales, charitables, politiques, si les Lettres épiscopales, les *Semaines religieuses*, les Bulletins paroissiaux, les revues, la presse, les affiches, les conférences, les catéchismes, donnent le même son de cloche.

Après avoir montré que les individus, les familles, les nations doivent à Dieu et à Notre Seigneur un culte officiel, intérieur, extérieur; une soumission de l'intelligence, de la volonté, de l'activité, il sera bon et nécessaire de faire ressortir les avantages temporels qu'apporte, dans tous les ordres, la religion catholique, les maux sans nombre que causent, à cet égard, les lois de laïcité. Par exemple, la foi en une autre vie et en un Juge suprême, l'éducation et la morale chrétiennes, la doctrine évangélique du mariage et de son indissolubilité sont des ennemis du fléau de la dépopulation; l'incrédulité, l'école laïque, le divorce en sont les complices. Aucune loi n'est aussi favorable à l'éducation des jeunes esprits et des jeunes cœurs que la loi chrétienne, tandis que la science et la morale ont gravement perdu en brisant avec l'Église. L'application des lois de laïcité a coûté à la France des milliards qui auraient pu être épargnés, servir au soulagement des malheureux, accroître la richesse et les réserves du pays, lui assurer au dehors un prestige grandissant. Malgré ces dépenses ruineuses, les malades, les orphelins, les pauvres, les vieillards n'en ont été que plus mal soignés. Que sont devenues, sous le régime du laïcisme, l'impartialité des tribunaux, la liberté des individus, des familles, des officiers, des magistrats, des instituteurs, des fonctionnaires, des mourants; la participation des meilleurs citoyens aux emplois publics, la justice communautaire ou distributive, les relations des classes, l'unité, la paix intérieure, la conscience professionnelle, etc.? Léon XIII revenait souvent à ces considérations qui émeuvent la multitude.

b) Il faudrait encore confondre les préjugés qui égarent le peuple en l'aveuglant. En voici quelques-uns : *La loi, juste ou injuste, est la loi; on est tenu de lui obéir* — *Les lois de laïcité sont intangibles* (alors que toutes les autres peuvent être changées et que les Parlements passent leur vie à les changer). — *Attaquer les lois laïques, c'est attaquer la République* (comme si la législation et la Constitution n'étaient pas distinctes; comme si les républicains les moins suspects n'attaquaient pas les lois qu'ils ont eux-mêmes votées, et jusqu'à la Constitution dont ils sont les auteurs. La vérité est que les catholiques devront toujours combattre le laïcisme, quel que soit le régime — régime monarchique ou républicain — qui l'aura mis en vigueur). — *Il faut séparer la religion et la politique*. (Il ne faut pas les séparer, il faut les distinguer et les concilier). — *La religion est affaire privée*. (La religion est affaire privée, affaire domestique, affaire publique. La société, comme l'individu, doit au vrai Dieu des adorations et un culte.) — *La religion n'a rien à voir dans la politique*. (La religion laisse à chacun la liberté d'être républicain, royaliste, impérialiste, parce que ces diverses formes de gouvernement sont conciliables avec elle; elle ne lui laisse pas la liberté d'être socialiste, communiste ou anarchiste, car ces trois sectes sont condamnées par la raison et par l'Église. A moins de circonstances particulières, les catholiques sont tenus de servir loyalement les gouvernements de fait aussi longtemps que ceux-ci travaillent au bien temporel et spirituel de leurs sujets; il ne leur est pas permis de prêter leur concours aux mesures injustes ou impies que prennent les gouvernements; ils sont obligés de se rappeler que la politique, étant une partie de la morale, est soumise, comme la morale, à la raison, à la religion, à Dieu. C'est d'une façon analogue qu'il convient de réfuter les autres préjugés répandus dans la population.

A cette action sur l'opinion par la propagande se rattache la question des publicistes et des conférenciers. Il est très désirable que ceux-ci soient formés et préparés sérieusement; qu'ils ne se contentent pas de formules universelles, *generalia non movent*, de phraséologies vagues et vides, mais qu'ils fassent preuve de précision, de compétence, de force, de clarté; qu'en particulier ils étudient les traités de la foi, de l'Église, des relations de l'Église et de l'État.

c) Action sur l'opinion par les manifestations extérieures. — En cet ordre, la prudence nous prescrit de procéder suivant ses préceptes, d'éviter la témérité, de prendre toutes les précautions nécessaires. Mais il est sûr que les manifestations extérieures, bien préparées, impressionneront la foule en lui donnant l'idée qu'elle n'a pas, de notre nombre, de notre unité, de notre puissance et de la volonté inébranlable où nous sommes, de revendiquer nos

droits jusqu'à la victoire. « L'opinion, disait dernièrement un de nos cardinaux, se prononce pour ceux qui se battent bien. » Elle abandonne ceux qui s'abandonnent eux-mêmes.

2° *Action sur les législateurs.* — Cette action peut aboutir à quelques résultats heureux.

a) Par des pétitions envoyées aux députés, aux sénateurs de chaque département. Il conviendrait que ces pétitions vinsent de tous les groupements : groupements de pères de famille, d'anciens combattants, de jeunesse catholique, de cheminots, de veuves de guerre; des Lignes féminines catholiques, des personnalités les plus considérables de la banque, de l'industrie, du commerce, etc. Ces pétitions seraient adressées à tous les parlementaires, sans exception, et si un ministre appartenait à la contrée, on aurait soin de lui faire tenir ces protestations et ces réclamations.

b) Des personnages considérables voudraient qu'on allât plus loin et que l'on donnât à tous les catholiques la consigne de refuser leurs voix aux candidats qui ne seraient pas, en théorie et en pratique, les adversaires du laïcisme et des œuvres neutres. Dans l'esprit de ces hommes graves, la théorie du moindre mal, poussée au delà des bornes, nous a valu des échecs et des malheurs de plus en plus irréparables que nous aurions pu conjurer, au moins en partie, par une attitude plus ferme.

3° *Action sur le gouvernement.* — Ce qui remue l'opinion et les Chambres atteint déjà le gouvernement, mais il faut l'aborder directement. Socialistes, communistes, fonctionnaires, ouvriers, commerçants nous donnent l'exemple. Quand une loi ou un décret leur déplaît ou leur nuit, ils n'estiment pas suffisantes, les interpellations de leurs représentants à la Chambre ou au Sénat, ils s'adressent eux-mêmes au pouvoir. Ils se rendent en masse aux portes des mairies, des préfectures, des ministères; ils envoient aux titulaires de l'autorité des protestations, des délégations, des ultimatums; ils multiplient les démarches, voire les grèves; ils assiègent et ils harcèlent le gouvernement qui, presque toujours, finit par céder à leurs instances. Pourquoi, autant que nous le permettent notre morale, notre dignité, notre amour de la paix, fondée sur la justice et la charité, ne les inciterions-nous pas, afin d'effacer de notre code des lois qui, suivant l'énergique parole d'un de nos évêques, nous mènent « du laïcisme au paganisme »?

Assurément, l'œuvre est immense et difficile, mais le propre de la vertu de force est d'affronter les obstacles et de braver le danger. De plus, nous disposons de troupes dont le nombre et le courage égalent au moins le nombre et le courage des autres groupements, car une multitude de chrétiens, à compter seulement ceux qui sont fervents et agissants, sont impatients d'engager la lutte. Nos cadres — paroisses, diocèses, provinces ecclésiastiques, — sont préparés. Ce qui a trop manqué jusqu'ici aux catholiques, c'est l'unité, la concentration, l'harmonie, l'organisation des efforts. N'auront-ils pas assez d'abnégation pour former un corps compact qui travaillera avec ensemble sous la direction de leurs supérieurs hiérarchiques? On dira que cette attitude nous expose à des retours offensifs et imputoyables de nos adversaires. Ce n'est pas certain; en tout cas, à quelles calamités ne nous expose pas l'attitude contraire? Quel avenir nous attend si, satisfaits d'une légère et artificielle détente, nous nous endormons? Jamais peut-être, depuis cinquante ans, l'heure n'a paru aussi propice; à la laisser passer sans en profiter, il semble bien que nous trahissions la Providence.

Paris, le 10 mars 1925

ANGLETERRE

La liberté des mers

D'après un article de M. Holford Knight : La liberté des mers dans THE FORTNIGHTLY REVIEW.

La conférence internationale sur les armements prévue par le Protocole de Genève n'est pas liée aux destinées de ce Protocole et aura lieu quoi qu'il arrive. Et c'est aux États-Unis qu'il incombera de la convoquer.

En attendant, quelque chose qui ressemble à une course aux armements navals paraît avoir recommencé, bien que la Grande-Bretagne tout comme les États-Unis seraient les premiers à répudier pareille intention. Et de fait, il existe entre ces deux grandes puissances navales une unité de vues qui est pleine de promesses pour l'apaisement général.

Mais, d'autre part, on est dans l'un et dans l'autre pays d'accord sur ce fait que, tant que la liberté des mers n'aura pas été assurée par une autorité internationale, l'augmentation des dépenses navales sera continue et inévitable.

La question est de si grande importance qu'il convient que l'ancien point de vue anglais sur la matière soit examiné à nouveau. Aucun Anglais patriote ne peut désirer que des entraves soient apportées à la défense des intérêts de son pays. Mais ce n'est pas les négliger que de s'efforcer à les mettre d'accord avec une autorité internationale.

La conférence de Washington n'a pas réalisé, on le sait, l'objet principal qu'elle s'était proposé. Elle a assuré la limitation des armements dans un certain domaine : pas plus. Le principal sujet de discussion n'a pas encore été abordé. Le moment est arrivé de regarder en face la question de la liberté des mers.

Il convient de rappeler que le second des quatorze points wilsoniens parlait de la liberté des mers. A la demande de la Grande-Bretagne il avait été réservé au moment de l'armistice; mais il est certain que l'Amérique peut le soulever de nouveau aujourd'hui.

Car, si ce point n'avait pas été inclus dans les buts de guerre des Alliés, les États-Unis ne seraient pas entrés en guerre. Wilson en parlait dès le 5 mars 1917; plus tôt même, puisque, le 22 janvier 1917, dans un discours au Sénat, il qualifiait la liberté des mers de condition *sine qua non* de la paix.

On maintient d'autre part que, quelles que soient les obligations britanniques relatives à la coopération internationale, ce sont les intérêts du peuple anglais qui doivent prédominer. Les communications impériales doivent, maintient-on, être protégées, ce qui revient à dire que la flotte britannique doit être assez puissante pour veiller à ce que les mers soient ouvertes — ou, au contraire, pouvoir les fermer s'il y a danger.

C'est là une prétention qui ne s'accorde pas avec ce que la Grande-Bretagne déclarait durant la guerre et qui constitue un danger pour ses ex-Alliés. L'Amérique ne tient nullement à ce que des restrictions soient imposées à sa marine marchande, pareilles à celles que l'Angleterre a imposées à l'Allemagne vaincue. Et la controverse Wilson-Grey du début de la guerre quant aux procédés anglais sur mer a, de façon significative, mis en lumière les opinions et les intentions américaines.

La protection des « communications impériales » dans les océans ne peut être maintenue par la flotte britannique qu'au prix de dépenses que ce pays ne saurait supporter, et seulement aussi longtemps que les autres nations le permettront.

Il est grandement temps que les hommes politiques anglais renoncent à répéter les formules chauvines des anciennes générations. Le pays ne pourra qu'y gagner.

La liberté des mers du temps de paix ne peut être maintenue en temps de guerre sans le concours d'autres puissances. Tels sont les faits. Et plus l'Angleterre hésite à permettre la création d'une autorité navale internationale, qui appliquerait les *lois de la mer*, plus le risque s'aggrave, que par sa politique navale elle provoque un conflit international. Il est certain que, puissance neutre commerçant avec les États belligérants, l'Amérique n'admettrait pas que la Grande-Bretagne appliquât à ses bateaux les moyens de contrôle qui furent employés au cours de la dernière guerre.

Les travaux préparatoires pour l'installation du nouveau régime des mers ont déjà commencé. L'*International Law Association* a tenu en août une conférence à Stockholm. Une commission nommée pour étudier la question des « eaux territoriales et de la justice maritime » lui a soumis un très remarquable rapport, rapport basé sur ce principe que, pour employer les termes mêmes dont la commission s'est servie « la mer est une *res communis*, dont peuvent faire pleinement usage toutes les nations du monde. Sa liberté doit être assurée et maintenue par tous les États agissant en commun ». Et dans un projet de convention, on lit un article 10, lequel stipule que « nul État ou groupe d'États ne peut prétendre à un droit de souveraineté, à un privilège ou à une prérogative sur une partie quelconque des hautes mers ou entraver de façon quelconque le libre et complet usage des mers ».

Il s'agit là du temps de paix; mais préparons-nous à voir apparaître des hommes d'État qui appliqueront ces principes au temps de guerre. Les réserves du second des points wilsoniens sauvegardent tous les intérêts légitimes. On y lit en effet : « Les mers peuvent être fermées en totalité ou en partie en vertu d'une action internationale, en vue de l'exécution d'accords internationaux ».

Il est certainement de l'intérêt de la Grande-Bretagne d'aider à l'institution d'un mécanisme international pour statuer sur cette question de la liberté des mers.

Les océans doivent être contrôlés de concert par tous les gouvernements agissant dans les intérêts de l'humanité entière. Voilà à quoi il convient de tendre.

Des préoccupations d'ordre professionnel ou pseudo-patriotique ne doivent pas influencer l'attitude d'un pays, alors qu'un danger croît qui menace tous les peuples. Ce sont les idées qui gouvernent le monde. Ceux qui ont foi en ce règne de la Loi, que ce soit sur mer ou sur terre, doivent travailler à le faire arriver. Contre ceux qui sont de l'opinion contraire, il convient que l'opinion publique anglo-américaine entreprenne un effort décisif.

Il y a encore des gens qui se réjouissent à l'idée de guerre; aidons le Seigneur à les « disperser ».

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

Société anonyme fondée par arrêté royal du 28 août 1822

3, Montagne du Parc BRUXELLES

FONDS SOCIAL :

100,000 Titres de Capital . . fr. 100,000,000

100,000 Parts de Réserve . . fr. 250,628,393

Total . . fr. 350,628,933

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Le service d'agence de la Société Générale de Belgique est assuré en province par ses banques patronnées et leurs agences dans plus de 100 villes et localités importantes du pays.

Application générale de l'électricité

A. CORMOND

LUMIÈRE - FORCE MOTRICE

LUSTRERIE - ABAT-JOUR

1, Rue de Gravelines

BRUXELLES



COMPTOIR
D'OPTIQUE



MAISON BLAISE

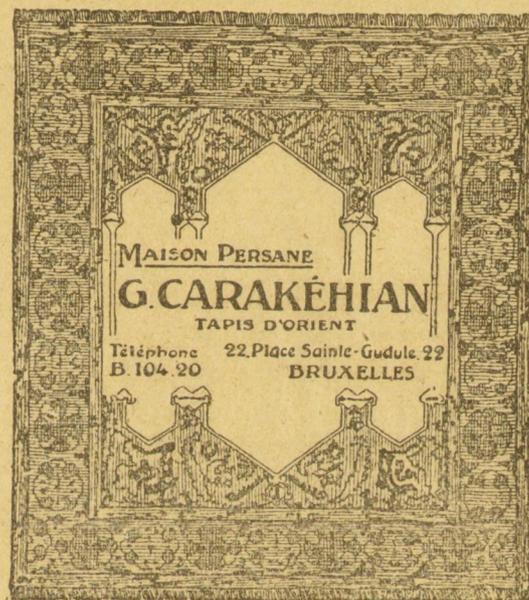
FONDÉE EN 1885

46, RUE DE LA PAIX IXELLES-BRUXELLES

Jumelles, baromètres, lorgnettes en or, argent et écaille. Instruments de précision. Outils perfectionnés pour le montage des Verres. L. netterie française et américaine. Exécution rapide et soignée des ordonnances de MM. les oculistes.

Même Maison en face au 49

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRE



LIBRAIRIE SAINT-LUC

MAISON LIELENS

R. VAN ESPEN-DUFLLOT SUCC.

26, rue de la Montagne BRUXELLES

Missale romanum. — Breviarum romanum. — Livres liturgiques. — Ascétisme. — Grand choix de livres de prières et de chapelets. — Imagerie religieuse. — Cachets de 1^{re} communion.

Typographie — Lithographie. — Reliures.

Tous ceux qui font de la POLICOPIE
emploient

LA PIERRE HUMIDE

A REPRODUIRE

MARQUE « AU CYGNE »

Tout s'efface comme sur une ardoise

Nombreuses références dans le monde entier.
Envoi franco. — Nombreux dépôts en Belgique.

Demandez catalogue :

USINE CYGNE, ST MARS LA BRIÈRE (Sarthe)

ORFÈVRE

Christofle

ORFÈVRE ARGENTÉE ET
DORÉE — ORFÈVRE D'AR-
GENT — SERVICES DE TABLE
— SERVICES A THÉ —
— SURTOUT CANDÉLABRES —
CADEAUX ET CORBEILLES
DE MARIAGE
— COUPES DE SPORTS —

SUCCESSALE DE BRUXELLES

58, rue des Colonies

— Téléphone 177.87 —

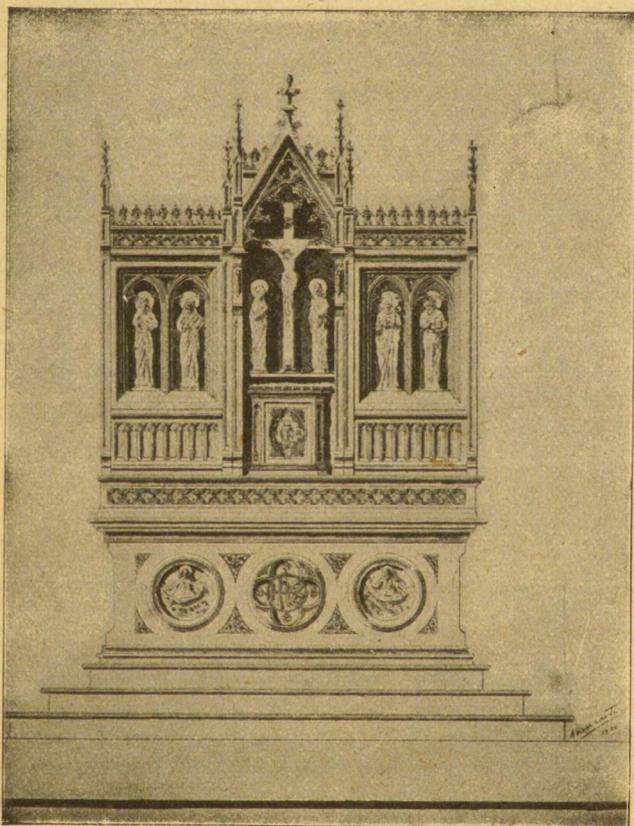
GRANDS ATELIERS D'ART RELIGIEUX

COMPAGNIE DES ARTS

POPPE & C^{ie}, BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL ; 3,000,000 DE FRANCS



Spécialisés pour l'exécution de tous travaux de
MOBILIER D'ÉGLISE — SCULPTURE
--- PEINTURES RELIGIEUSES ---
TABLEAUX — DÉCORATION MURALE
STATUAIRE — BRONZE, CUIVRE, etc.
EN TOUTES MATIÈRES ET EN TOUS STYLES



PRIX — DESSINS — DEVIS — VISITES
Gratis sur demande



ENTREPRISES GÉNÉRALES (Belgique, Étranger)
FOURNITURES COMPLÈTES
pour ÉGLISES, CHAPELLES ET SACRISTIE



STUDIO — ATELIERS — BUREAUX
15, 17, 19, rue de la Croix-de-Pierre
BRUXELLES — Téléph. : 479.60-483.11

Adresse télégraphique : Artes-Bruxelles
Comptes Chèques Postaux n° 1057-27

